



Nature 18

Association de protection de la nature et de l'environnement dans le Cher

Inventaire de la Biodiversité Communale

• La Celle •

2018-2020



Projet suivi par Charlotte Picard
Chargée de missions biodiversité
charlotte.picard@nature18.org

02.48.70.76.26

Berry
St-Amandois
Pays au cœur d'OR



**Association
Nature 18**

www.nature18.org 
www.faune-cher.org 
Nature18 
[@assonature18](https://twitter.com/assonature18) 

Local associatif des Merlattes
16, rue Henri Moissan
18 000 BOURGES 

02 48 70 76 26 
contact@nature18.org 

Inventaire de la Biodiversité Communale

La Celle
2018-2020



Photos : @Nature 18, sauf Phengaris alcon (Patrick Trecul) CC BY NC et photos de couverture (Noé Urvoy, Gwen Le Clech, Françoise Vaisson).

Sommaire

I.	Introduction.....	5
II.	Principes de l'IBC.....	5
III.	Protocoles d'inventaires.....	6
III.1	Ciblage des secteurs d'inventaires	6
III.2	Inventaires botaniques.....	8
III.3	Inventaires ornithologiques	8
III.4	Inventaires entomologiques.....	10
III.5	Inventaires herpétologiques	10
IV.	Contexte environnemental de la commune.....	10
V.	Calendrier des prospections.....	11
VI.	Résultats de l'IBC.....	11
VI.I	Avifaune nicheuse	11
VI.II	Avifaune migratrice et hivernante	14
VI.III	Reptiles et amphibiens	16
IV.IV	Insectes (papillons et libellules) :	18
IV.V	Mammifères	21
IV.VI	Espèces végétales invasives	21
IV.VII	Flore remarquable	22
VII.	Zooms sur quelques espèces d'intérêt présentes sur la commune.....	25
VIII.	Enjeux écologiques pour la commune de La Celle	27
IX.	Trame verte et bleue de la commune de La Celle.....	27
IX.I	Sous-trame des haies et boisements :.....	29
IX.III	Sous-trame des milieux humides :	30
IX. IV	Sous-trame des prairies et chemins bocagers :.....	31
IX.V	Sous-trame des pelouses et landes sèches sur sols calcaires :	32
IX.VI	Des enjeux communaux à l'action communale :.....	33
X.	Fiches action :	34
	Fiche action n°1 : Les espaces verts	35
	Fiche action n°2 : Les bords de route et de chemin	38
	Fiche action n°3 : Les haies bocagères.....	40
	Fiche action n°4 : Les boisements et lisières forestières	44
	Fiche action n°5 : Les landes patrimoniales humides et sèches	46
	Fiche action n°6 : Les prairies naturelles permanentes	47
	Fiche action n°7 : Les espèces invasives et la lutte contre les dépôts sauvages.....	49

Fiche action n°8 : Les murets et le vieux bâti du bourg	51
Fiche action n°9 : Le partage du patrimoine naturel communal avec les habitants et les visiteurs	54
Fiche action n°10 : La maîtrise de la protection du patrimoine naturel et son intégration dans le futur PLUI	56
XI. Communication et animations autour de l'action IBC :	59
X.I Sorties grand public :.....	59
X.II Présentation de l'IBC de La Celle pour les Rencontres Biodiversité de la Région Centre-Val de Loire :.....	60
X.III Concours photo Papparazzi nature :	61
X.IV Animations scolaires :.....	61
X.V Réunions publiques et comités de pilotage de l'IBC:	62

I. Introduction

La commune de La Celle s'est engagée en 2018 au côté de l'association Nature 18 pour mettre en œuvre son Inventaire de la Biodiversité Communale, projet régional se déroulant sur 2 ans.

Cette action, inscrite dans la Stratégie Régionale pour la Biodiversité, bénéficie d'un fort soutien financier de la Région Centre-Val-de-Loire par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Berry Saint-Amandois.

En 2019, la commune de La Celle a été labélisée Territoire Engagé pour la Nature, par l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire. Cette labellisation permettra à la commune d'être accompagnée techniquement et financièrement pour la mise en œuvre de projet autour de la biodiversité durant 3 ans.

Les actions issues de cet Inventaire de la Biodiversité Communale pourront alimenter l'engagement de la commune durant cette période, et au-delà.



II. Principes de l'IBC

Depuis 2011, le réseau associatif de FNE Centre-Val de Loire accompagne les communes dans la prise en compte de la biodiversité de leur territoire. Cette démarche a été initiée dans le cadre de la stratégie pour la biodiversité du Conseil régional suite au constat global d'érosion de la biodiversité qu'elle soit remarquable ou ordinaire. L'Inventaire de la Biodiversité Communale (IBC) permet de croiser l'analyse des espaces à enjeux urbanistiques et ceux à enjeux pour la biodiversité dans le but de décliner à l'échelle locale la démarche de Trame Verte et Bleue (TVB) lancée au niveau national.

Pour cela, l'IBC s'appuie sur ces principales actions constitutives :

-  Réaliser un état des lieux du patrimoine naturel communal connu (faune, flore et habitats) afin d'identifier les enjeux majeurs liés à la biodiversité remarquable et ordinaire et en améliorer la connaissance via des inventaires ;
-  Sensibiliser et mobiliser élus, agents techniques et citoyens pour conserver ou restaurer la richesse faunistique et floristique du territoire communal ;
-  Initier des actions concrètes de prise en compte de la biodiversité sur le territoire communal et valoriser cette biodiversité ;
-  Accompagner les communes volontaires pour les amener vers une gestion de leur territoire favorable à la biodiversité ;
-  Guider les élus vers l'intégration des résultats des IBC dans les projets d'aménagement de leur

commune ainsi que dans l'évolution des documents d'urbanisme (SCOT, PLU...), pour une meilleure prise en compte des noyaux et corridors de biodiversité (Trame verte et bleue)

 Création d'un comité de suivi de l'action (élus, habitants, membres des services techniques, membres d'associations locales, etc.) et définition des zones à enjeux de la commune.

III. Protocoles d'inventaires

III.1 Ciblage des secteurs d'inventaires

Les inventaires ciblent en priorité les terrains et chemins communaux, ainsi que certains terrains privés avec l'accord du propriétaire.

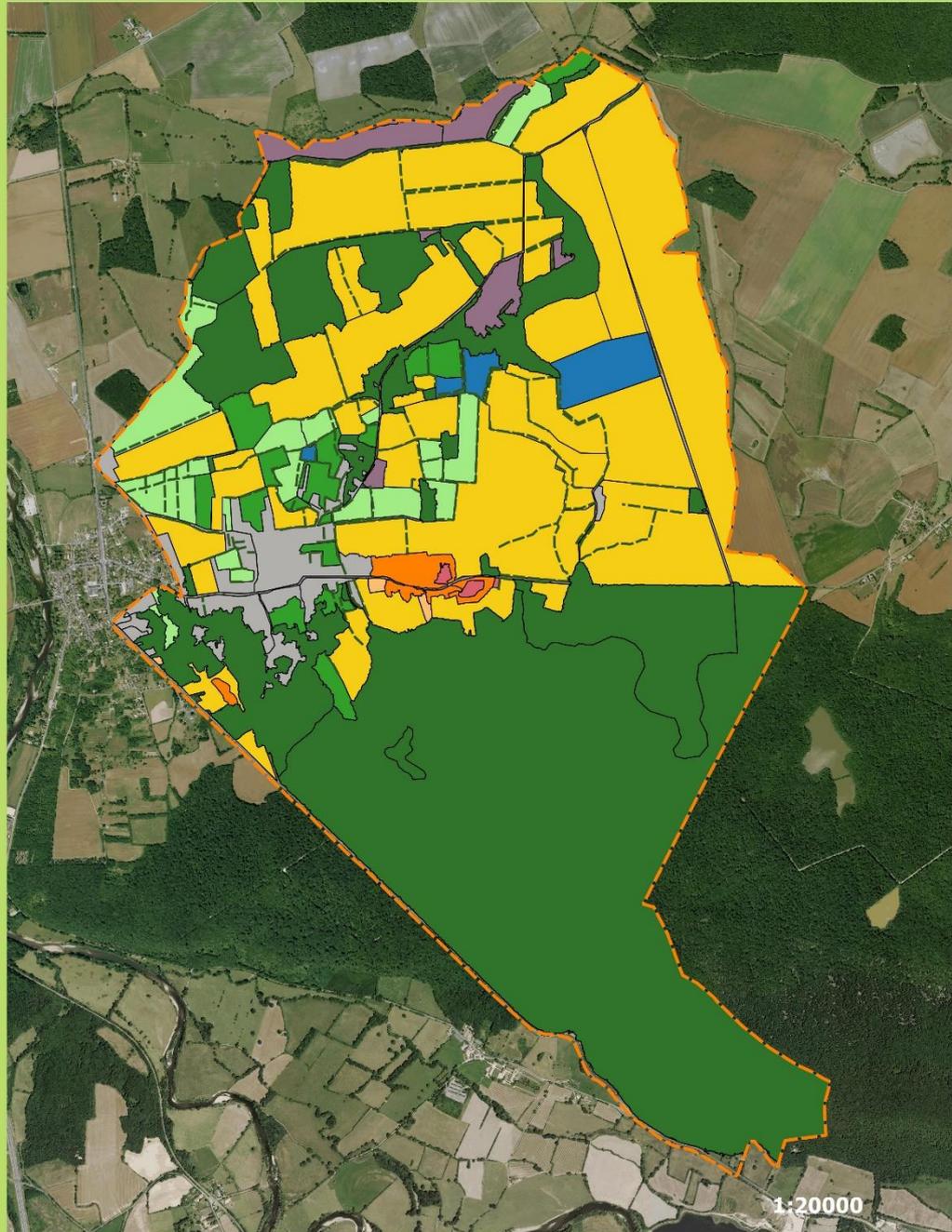
L'exhaustivité de l'inventaire sur l'ensemble du territoire communal n'étant pas raisonnablement atteignable dans le cadre de l'IBC, une priorisation des secteurs est réalisée à partir d'une carte de l'occupation du sol du territoire communal et de données naturalistes historiques communales connues de Nature 18 (données de plus de 10 ans).

Les inventaires réalisés précédemment par d'autres structures (Conservatoire Botanique du Bassin Parisien, Conservatoire d'Espaces Naturels, zones Natura 2000...) sont également consultés pour affiner la prospection terrain.

La carte d'occupation du sol page suivante sert de base de travail pour la menée des inventaires.

OCCUPATION DU SOL ET MILIEUX NATURELS

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE
COMMUNE DE LA CELLE
2018-2020



Légende

Milieux

■ Etang

■ Grandes cultures

■ Landes calcicoles sèches

■ Landes marnicoles humides

■ Milieu anthropisé, habitations et jardins

■ Prairies calcicoles anthropisées

■ Prairies de fauche

■ Prairies pâturées

■ Carrières

■ Boisements

--- Linéaires bocagers

--- Limites communales

Auteur: Nature 18
Sources: Nature 18 /IGN Ortho
Décembre 2019

III.2 Inventaires botaniques

A partir des cartes d'occupation du sol, des éléments géologiques et paysagers, des grands types de milieux naturels ont été pré-cartographiés. Chacun de ces milieux a été visité, parfois à plusieurs reprises, d'avril à septembre, afin de relever les espèces floristiques caractérisant ces milieux naturels.

III.3 Inventaires ornithologiques

Les inventaires oiseaux ont été réalisés à la vue et à l'écoute des chants durant 2 matinées en mai et juin par la méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (IPA). 10 points d'écoute ont été disséminés sur la commune, couvrant les différents milieux naturels (boisement, bourg, champs cultivés, haies, prairies...). Chaque point d'écoute est distant des autres d'au moins 300 mètres pour éviter les doublons au comptage.

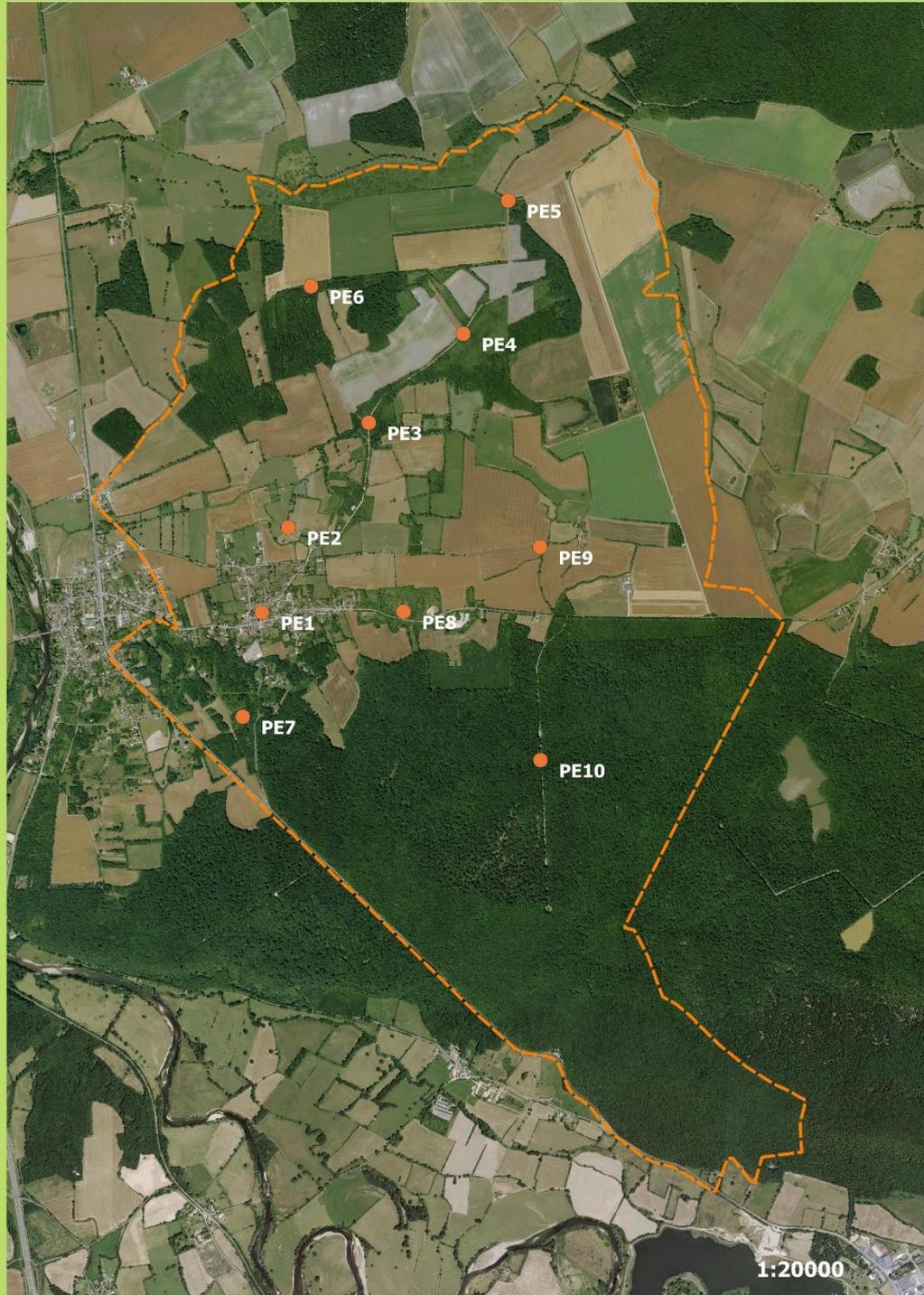
Une écoute de 15 minutes a été réalisée à chaque point d'écoute, à deux reprises en mai et juin.

Des données ponctuelles, communiquées par les habitants ou les bénévoles de Nature 18 ont permis de compléter cet inventaire.



LOCALISATION DES POINTS D'ECOUTE OISEAUX

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE
COMMUNE DE LA CELLE
2018-2020



1:20000

- Points d'écoute IPA
- ▬ Limites communales

Auteur: Nature 18
Sources: Nature 18 /IGN Ortho
Décembre 2019

III.4 Inventaires entomologiques

Les inventaires entomologiques ont été réalisés lors de journées de beau temps, sans vent et à température douce. Les relevés ont été faits à vue et par capture au filet sur les milieux naturels les plus susceptibles d'abriter des espèces d'intérêts (milieux herbeux chauds notamment).

III.5 Inventaires herpétologiques

L'inventaire des reptiles a été effectué par recherche à vue qui est appliquée à chaque sortie terrain, sur tous les milieux visités.

Pour les amphibiens, la recherche à vue est complétée par des soirées d'écoute dans différents endroits potentiellement favorables de la commune (étangs, mares, bords de cours d'eau...).

IV. Contexte environnemental de la commune

La commune de La Celle est située sur le haut du coteau nord de la vallée du Cher et qui marque la transition entre la Champagne berrichonne, vaste zone d'openfields, et le Boischaut sud, région d'élevage et de bocage. Les milieux naturels qu'on y trouve sont donc très contrastés entre le nord et le sud de la commune, le bourg de La Celle et la route départementale constituant la ligne de transition.

Au sud, la pente de la cuesta est couverte par le Bois de Meillant, et marque fortement la moitié sud de la commune, uniformément constituée par une vaste chênaie-charmaie mûre. D'autres petits boisements émaillent le nord de la commune. L'ensemble des espaces boisés de la commune représente 48 % du territoire communal.

Au nord, la commune est marquée par son paysage bocager, maillé de prairies à l'ouest et devenant plus lâche puis cédant la place à de plus vastes parcelles de grandes cultures à l'est. Les grandes cultures dominent, représentant 35 % de la commune. Les prairies elles, concernent moins de 8% du territoire communal.

La commune est peu marquée par les cours d'eau, sa frontière nord est constituée par le ruisseau de l'Hyvernin, affluent du Cher. Le nord-est de la commune est une tête de bassin versant dégradée, la zone de source est aujourd'hui constituée de deux étangs, et le cours du ruisseau est recadré sur l'ensemble de son parcours, jusqu'à sa confluence avec le Cher.

La commune possède une belle surface de landes, de près de 40 hectares cumulées, issues notamment de l'abandon de prairies humides, ou d'anciennes zones d'extraction de pierre. Ce sont majoritairement dans ces zones de délaissés, en contexte humide, que l'on rencontre la biodiversité la plus riche.

Cette richesse en biodiversité a été mise en lumière par trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) : la prairie humide de la Genévrière Pluzaine, les prairies humides de la Fontaine Saint-Clair, et le Bois de Meillant.

V. Calendrier des prospections

Avifaune	Entomologie	Flore et habitats	Amphibiens et reptiles, Mammifères
20 mars 2018	19 avril 2018	20 mars 2018	17 avril 2019
13 avril 2018	06 juillet 2019	13 avril 2018	5 juin 2018
07 avril 2019	06 août 2019	22 mai 2018	06 juillet 2019
14 mai 2019		19 juin 2018	
		23 mars 2019	
		07 avril 2019	
		14 mai 2019	

De nombreuses autres journées ont été réalisées grâce à notre réseau de bénévoles qui a parcouru la commune durant la période 2018-2019.

VI. Résultats de l'IBC

VI.I Avifaune nicheuse

64 espèces d'oiseaux nicheurs (probable ou certain) ont pu être observées sur la commune de La Celle, dont 7 espèces rares et patrimoniales.

5 espèces sont considérées menacées en Région Centre-Val de Loire, de statut vulnérable (VU) ou en danger (EN). 5 espèces sont déterminantes pour les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

Ces espèces patrimoniales sont liées aux habitats emblématiques de la commune que sont les vastes boisements et le bocage, mais également les milieux humides présents en bordure d'étang.

Nom français	Nom latin	Statut
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	VU
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	ZNIEFF, EN
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	

Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	ZNIEFF
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	
Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	ZNIEFF, VU
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	ZNIEFF
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	ZNIEFF, VU
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	VU



LOCALISATION DES OBSERVATIONS D'OISEAUX NICHEURS PATRIMONIAUX

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE
COMMUNE DE LA CELLE
2018-2020



- | | |
|-----------------------|----------------------|
| ● Avifaune nicheuse | ● Pouillot fitis |
| ● Autour des palombes | ● Pouillot siffleur |
| ● Canard chipeau | ● Vanneau huppé |
| ● Huppe fasciée | ▭ Limites communales |
| ● Milan noir | |

Auteur: Nature 18
Sources: Nature 18 /IGN Ortho
Décembre 2019

VI.II Avifaune migratrice et hivernante

Ces espèces ont été contactées durant les périodes de migration ou de stationnement hivernal sur la commune. Ce ne sont à priori pas des espèces nicheuses sur la commune.

Nom français	Nom latin	Statut
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	-
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	-
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	-
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	-
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	-
Pic cendré	<i>Picus canus</i>	-



LOCALISATION DES OBSERVATIONS D'OISEAUX PATRIMONIAUX MIGRATEURS ET/OU HIVERNANTS

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE
COMMUNE DE LA CELLE
2018-2020



- | | |
|-------------------------|----------------------|
| ● Avifaune non nicheuse | ● Guêpier d'Europe |
| ● Bécassine des marais | ● Petit Gravelot |
| ● Canard souchet | ● Pic cendré |
| ● Grèbe huppé | ▭ Limites communales |
| ● Grue cendrée | |

Auteur: Nature 18
Sources: Nature 18 /IGN Ortho
Décembre 2019

VI.III Reptiles et amphibiens

Les mares sont peu présentes sur la commune de la Celle, mais elles abritent l'Alyte accoucheur ou le Triton crêté.

La présence d'anciennes carrières d'extraction de pierre, ainsi que les nombreux murets du bourg de la commune permettent l'accueil de reptiles.

Nom français	Nom latin	Protection	Statut
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Nationale	Protection nationale
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Nationale	Protection nationale
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	Nationale	Protection nationale
Couleuvre à collier helvétique	<i>Natrix natrix</i>	Nationale	Protection nationale
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	Nationale	Protection nationale

Nom français	Nom latin	Protection	Statut régional
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	Nationale	Protection nationale
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Nationale	Protection nationale
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Nationale	Protection nationale
Grenouille verte	<i>Pelophylax sp.</i>	-	Protection nationale
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Nationale	Protection nationale
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Nationale	Protection nationale
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Nationale	Protection nationale
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Nationale	Protection nationale ZNIEFF



OBSERVATIONS DES AMPHIBIENS ET REPTILES NOTABLES

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE
COMMUNE DE LA CELLE
2018-2020



- | | |
|----------------------------------|----------------------|
| ● Reptiles et amphibiens | ● Triton crêté |
| ● Alyte accoucheur | ● Vipère aspic |
| ● Couleuvre à collier helvétique | ▭ Limites communales |
| ● Lézard vert | |

Auteur: Nature 18
Sources: Nature 18 /IGN Ortho
Décembre 2019

IV.IV Insectes (papillons et libellules) :

Lépidoptères (papillons)

61 espèces de papillons ont été inventoriées, dont 14 espèces ZNIEFF. 5 espèces sont menacées en Région Centre, de statut variant entre Danger critique d'extinction (CR), En Danger (EN), ou Vulnérable (VU). La Bacchante et l'Azuré des mouillères sont de plus, protégés au niveau national (PN).

Ces papillons patrimoniaux sont liés à des habitats bien spécifiques et présents en bon état sur la commune :

- Les grandes allées forestières et les lisières forestières,
- Les landes, et prairies humides,
- Les prairies bocagères de fauche riches en fleurs,
- Le bocage âgé et riche en espèces d'arbres et d'arbustes,
- Les pelouses calcaires, et zones de carrières calcaires désaffectées.

Nom français	Nom latin	Statut
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	
Argus bleu céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	ZNIEFF
Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>	
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	
Azuré de la faucille	<i>Cupido alcetas</i>	
Azuré des mouillères	<i>Phengaris alcon</i>	CR, PN
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	
Azuré du trèfle	<i>Cupido argiades</i>	
Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	ZNIEFF, EN, PN
Belle Dame	<i>Vanessa cardui</i>	
Argus bleu-nacré	<i>Lyssandra coridon</i>	ZNIEFF
Bombyx du Chêne	<i>Lasiocampa quercus</i>	
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	ZNIEFF
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>	
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	
Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus</i>	ZNIEFF
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	ZNIEFF
Grand Nacré	<i>Argynnis aglaja</i>	ZNIEFF
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	ZNIEFF, VU
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	
Hespérie de la houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	
Hespérie des potentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	ZNIEFF
Hespérie du dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	
Hespérie de l'échiquier	<i>Carterocephalus palaemon</i>	
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	ZNIEFF
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	

Nom français	Nom latin	Statut
Mégère (Satyre)	<i>Lasiommata megera</i>	
Mélitée des centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	ZNIEFF
Mélitée des mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>	
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	ZNIEFF, VU
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	ZNIEFF
Moro-sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>	
Paon du jour	<i>Inachis io</i>	
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	
Piéride de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	
Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	
Souci	<i>Colias croceus</i>	
Sphinx gazé	<i>Hemaris fuciformis</i>	
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	
Thècle de l'orme	<i>Satyrium w-album</i>	ZNIEFF, VU
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	



OBSERVATIONS DES LÉPIDOPTÈRES (PAPILLONS) PATRIMONIAUX

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
COMMUNE DE LA CELLE
2018-2020



Lépidoptères		
● Azuré des mouillères	● Gazé	● Miroir
● Bacchante	● Grand Nacré	● Mélitée des centaures
● Céphale	● Grand Nègre des bois	● Morio
● Demi-Argus	● Hespérie des potentilles	● Thède de l'orme
	● Lucine	 Limites communales

Auteur: Nature 18
Sources: Nature 18 /IGN Ortho
Décembre 2019

Odonates (libellules et demoiselles)

17 espèces de libellules et demoiselles ont été contactées sur la commune de La Celle. Ce sont toutes des espèces communes, sans statut particulier.

Nom français	Nom latin
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>
Brunette hivernale	<i>Sympecma fusca</i>
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>
Ischnure élégante	<i>Ischnura elegans</i>
Leste barbare	<i>Lestes barbarus</i>
Leste verdoyant	<i>Lestes virens</i>
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>
Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>
Nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>
Orthétrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albistylum</i>
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>
Pennipatte bleuâtre	<i>Platycnemis pennipes</i>
Portecoupe holarctique	<i>Enallagma cyathigerum</i>
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>

IV.V Mammifères

Les mammifères contactés lors de cet inventaire sont des espèces courantes pour la région.

Nom français	Nom latin	Statut/ Protection
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Nationale
Fouine	<i>Martes foina</i>	-
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	Nationale
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-
Martre des pins	<i>Martes martes</i>	-
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-
Sanglier	<i>Sus crofa</i>	-
Taupe d'Europe	<i>Talpa europea</i>	-

IV.VI Espèces végétales invasives

La commune de La Celle est concernée par la problématique des plantes invasives, principalement du fait de nombreuses anciennes zones d'extraction de pierre, qui ont ensuite servi à des dépôts sauvages

de déchets verts, vraisemblablement à l'origine de l'installation d'espèces invasives vivaces sur la commune. Les espèces annuelles sont, elles, issues de la dissémination des graines, et s'installent dans les cultures et jardins.

Nom français	Nom latin	Localisation communale
Amaranthe hybride	<i>Amaranthus hybridus</i>	Bourg, cultures
Ambroisie à feuilles d'armoise	<i>Ambrosia artemisifolia</i>	Cultures
Aster américain	<i>Symphotrichum novae-angliae</i>	Bourg
Erigeron annuel	<i>Erigeron annuus</i>	Bourg
Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	Anciennes carrières, dépôts sauvages
Robinier faux acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Distribution généralisée
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	Anciennes carrières, dépôts sauvages
Vigne vierge commune	<i>Parthenocissus inserta</i>	Anciennes carrières, dépôts sauvages

IV.VII Flore remarquable

De très nombreuses données floristiques ont été récoltées durant cet inventaire, pour la plupart d'espèces communes à très communes. Pour la facilité de lecture de ce rapport, seules les espèces notables (protégées régionales– PR et/ou déterminantes pour les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologiques Floristiques et Faunistiques) sont listées ici :

Nom français	Nom latin	Statut	Milieu concerné
Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalon L., 1753</i>	ZNIEFF	Landes calcicoles, anciennes carrières
Orchis pyramidale	<i>Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.</i>	PR	Landes calcicoles, anciennes carrières
Laiche à épis distants	<i>Carex distans L.</i>	ZNIEFF, EN	Landes marnicoles
Laïche noire	<i>Carex nigra (L.) Reichard, 1778</i>	ZNIEFF, VU	Landes marnicoles
Peucédan des cerfs	<i>Cervaria rivini Gaertn., 1788</i>	ZNIEFF	Landes calcicoles, anciennes carrières
Cirse tubéreux	<i>Cirsium tuberosum (L.) All.</i>	ZNIEFF	Landes marnicoles

Nom français	Nom latin	Statut	Milieu concerné
Orchis de Fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó, 1962	ZNIEFF	Landes marnicoles, chemins bocagers
Orchis de mai	<i>Dactylorhiza majalis</i> (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965	PR, ZNIEFF	Landes marnicoles, chemins bocagers
Filipendule commune	<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	ZNIEFF	Landes marnicoles, chemins bocagers
Orchis moucheron	<i>Gymnadenia conopsea</i>	ZNIEFF	Landes marnicoles
Gesse de Pannonie	<i>Lathyrus pannonicus</i>	ZNIEFF	Landes marnicoles, chemins bocagers
Orchis bourdon	<i>Ophrys fuciflora</i>	ZNIEFF, VU	Landes calcicoles, anciennes carrières
Primevère élevée	<i>Primula elatior</i>	ZNIEFF	Boisements, chemins bocagers
Brunelle à grandes fleurs	<i>Prunella grandiflora</i> (L.) Schöller, 1775	ZNIEFF	Landes calcicoles, anciennes carrières
Sanguisorbe officinale	<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	PR, ZNIEFF	Prairies de fauche
Germandrée à feuilles de chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	ZNIEFF	Landes calcicoles, anciennes carrières
Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	ZNIEFF	Landes calcicoles, anciennes carrières
Trèfle des montagnes	<i>Trifolium montanum</i> L., 1753	ZNIEFF, CR	Landes marnicoles, chemins bocagers
Trèfle jaunâtre	<i>Trifolium ochroleucon</i> Huds., 1762	ZNIEFF	Landes marnicoles, chemins bocagers
Mâche dentée	<i>Valerianella dentata</i> (L.) Pollich, 1776	ZNIEFF	Cultures

Les espèces floristiques patrimoniales rencontrées sont principalement liées à des milieux naturels patrimoniaux, emblématiques de la commune de La Celle :

- Les prairies et landes humides sur sol marneux
- Les chemins bocagers
- Les landes sèches sur sol calcaire (anciennes carrières)

OBSERVATIONS DE LA FLORE PATRIMONIALE

INVENTAIRE DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE
COMMUNE DE LA CELLE
2018-2020



1:18000

Flore patrimoniale	<i>Cirsium tuberosum</i>	<i>Ophrys fuciflora</i>	<i>Trifolium montanum</i>
<i>Allium sphaerocephalon</i>	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	<i>Primula elatior</i>	<i>Trifolium ochroleucon</i>
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	<i>Dactylorhiza majalis</i>	<i>Prunella grandiflora</i>	<i>Valerianella dentata</i>
<i>Carex distans</i>	<i>Filipendula vulgaris</i>	<i>Sanguisorba officinalis</i>	Limites communales
<i>Carex nigra</i>	<i>Gymnadenia conopsea</i>	<i>Teucrium chamaedrys</i>	
<i>Cervaria rivini</i>	<i>Lathyrus pannonicus</i>	<i>Teucrium montanum</i>	

Auteur: Nature 18
Sources: Nature 18 /IGN Ortho
Décembre 2019

VII. Zooms sur quelques espèces d'intérêt présentes sur la commune

Le Pouillot siffleur est un petit oiseau insectivore, migrateur. Il niche dans les vastes forêts de vieux chênes à partir d'avril/mai. Le nid se situe au sol, dans des zones à très faible végétation.

Il est difficile à observer, mais son chant est sonore et très caractéristique.

Cette oiseau est menacé en Région Centre de par la gestion intensive des grands boisements anciens.



Le Canard chipeau est un canard migrateur qui fréquente nos régions majoritairement durant l'hiver. Sa reproduction en Région Centre est devenue rare du fait des destructions des zones humides et du retournement ou drainage des prairies humides. Il niche près des zones d'eau peu profondes, dans les prairies en bord d'étangs ou de rivières.

L'Alyte accoucheur est un petit crapaud qui vit proche de l'homme. Son nom provient du fait que le mâle transporte les œufs fécondés sur son dos, jusqu'au moment de l'éclosion. Il est présent dans le bourg, et à proximité du lavoir communal. A partir d'avril/mai, son chant flûté et très puissant trahit sa présence la nuit dans les villages.



Le Triton crêté est un petit amphibien qui fréquente les mares. Il est présent dans la zone du lavoir à La Celle. Au printemps, les mâles arborent une grande crête dorsale et ont le corps ponctué de petites taches blanches. Mâles et femelles ont un ventre jaune vif, taché de noir. Il est en limite sud d'aire de répartition dans notre région.

L'Azuré des mouillères

Ce papillon rare et protégé en France est connu au niveau départemental uniquement sur la commune de La Celle ! Il pond sur une plante rare des landes marneuses, ou des bas-marais alcalins, la Gentine pneumonanthe. La chenille assure ensuite sa croissance et sa métamorphose au sein d'une



fourmilière. Les fourmis du genre *Myrmica* la nourrissent à l'instar de leurs futures ouvrières grâce à un « déguisement olfactif » secrété par la chenille.



La Bacchante:

Ce papillon des lisières et chemins forestiers est protégé au niveau national. Il possède de grandes ocelles noires sur les deux faces de ses ailes. Il vole entre juin et juillet. Il est présent uniquement sur la façade est de la France, dans les Pyrénées et dans le centre-ouest. Fortement menacé, il a un statut vulnérable en Europe.

Le Trèfle des montagnes

Ce joli trèfle à la tête bien ronde se rencontre dans les chemins bocagers du nord de la commune. C'est une espèce continentale et d'affinité montagnarde, absente de toute la moitié ouest de la France. En danger critique d'extinction en Région Centre, elle est présente quasi uniquement dans le Cher, et dans moins de 10 communes. Notre département constitue sa limite ouest de répartition.



La Laïche à épis distants

Cette laïche est plutôt rare en Région Centre, même si on la rencontre dans tous les départements. Liée aux milieux humides sur sols alcalins, pauvres en nutriments, on la reconnaît notamment à ses fleurs femelles très éloignées les unes des autres, d'où son nom. Elle est considérée en danger d'extinction en Région Centre, du fait de la disparition de son milieu.

L'Orchis de mai

C'est une belle orchidée liée aux prairies humides. Elle fleurit d'avril à juin et peut prendre de nombreuses couleurs, entre violet foncé et blanc pur. Comme toutes les orchidées de prairie, elle disparaît si son milieu est amendé ou que le pâturage y est trop intense. Ainsi, on la rencontre plus volontiers dans les prairies de fauche, dans les fonds humides des vallons. Elle est protégée au niveau régional, il est donc interdit de la cueillir ou de la déterrer.





La Sanguisorbe officinale est une plante typique des prairies de fauche moyennement humides. Elle porte également le nom de Grande pimprenelle. Très sensible à l'enrichissement en azote de son milieu, elle est menacée du fait du pâturage intensif, ou de l'amendement des prairies.

VIII. Enjeux écologiques pour la commune de La Celle

Les milieux naturels étudiés durant cet IBC ainsi que les espèces patrimoniales rencontrées montrent que l'enjeu principal de biodiversité et de paysage pour la commune de La Celle touche à quatre éléments paysagers d'importance :

- Les forêts anciennes, et les lisières forestières,
- Le bocage âgé et riche en espèces d'arbres et d'arbustes
- Les prairies bocagères de fauche riches en fleurs, et les chemins bocagers
- Les landes et prairies humides
- Les landes sèches sur sol calcaire (anciennes carrières)

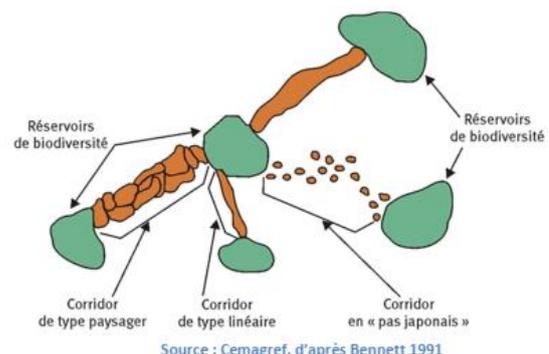
Ainsi les grands enjeux à prendre en compte dans la gestion communale et ses documents d'urbanisme doivent porter sur les sous-trames touchant à ces milieux naturels.

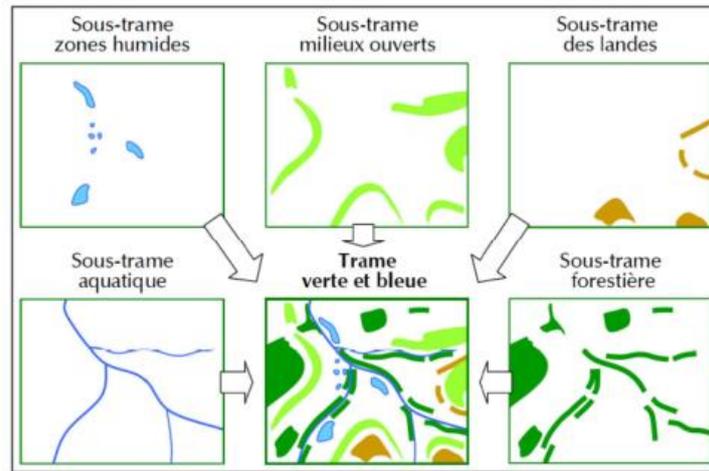
IX. Trame verte et bleue de la commune de La Celle

La Trame verte et bleue est un document d'étude des corridors de déplacement des espèces entre les milieux naturels particulièrement riches. En effet, la protection de sites naturels d'exception est insuffisante pour préserver la biodiversité, si celle-ci ne peut se déplacer d'un site à l'autre pour s'y nourrir, s'y reproduire...

La Trame verte et bleue a été élaborée à différents niveaux du territoire. D'abord nationale, elle a été précisée à l'échelle régionale dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, puis dans les Pays.

La Trame verte et bleue est constituée par différents types de milieux naturels (prairies, pelouses sèches...) que l'on nomme « sous-trames ». L'ensemble des sous-trames constitue la trame verte et bleue.





Source : Cemagref

La Trame verte et bleue de la commune de La Celle a été réalisée à partir de la cartographie de la TVB du Pays Berry Saint-Amandois, affinée grâce aux observations de terrain réalisées durant cet IBC.

Elle permet de dégager des enjeux plus locaux et de préciser les corridors fonctionnels ou à restaurer à l'échelle de la commune.

Les sous-trames étudiées correspondent à celles choisies dans le cadre des Comités techniques de la TVB du Pays Berry Saint-Amandois, pour assurer une cohérence entre ces deux études. Le tableau ci-dessous présente les correspondances entre les sous-trames de la TVB du Pays et les sous-trames de la TVB communale. :

Sous-trame de la TVB du Pays	Sous-trame de la TVB de La Celle	Commentaires
Sous-trame des milieux humides	Sous-trame des milieux humides	Landes et prairies humides, étangs
Sous-trame des milieux bocagers	Sous-trame des prairies et chemins bocagers	Prairies et chemins bocagers
Sous-trame des milieux boisés	Sous-trame des haies et boisements	Concerne surtout le sud de la commune pour les boisements, et le nord pour les haies
Sous-trame des pelouses et lisières sur sols calcaires	Sous-trame des pelouses et landes sèches sur sols calcaires	Anciennes zones de carrières

Pour chaque sous-trame, il est présenté page suivante une carte des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité locaux constituant, ensemble, la Trame verte et bleue communale.

IX.I Sous-trame des haies et boisements :



La totalité des boisements de la commune sont considérés comme réservoirs de biodiversité par le Pays. Ainsi, il n'est pas proposé d'ajouter de réservoir de biodiversité communal. Néanmoins, la préservation des haies bocagères doit être recherchée car elles concourent au corridor écologique de la sous-trame forestière, en permettant une liaison écologique fonctionnelle entre le Bois de Meillant et la vallée du Cher au sud, et le grand croissant forestier du sud de la Champagne berrichonne qui court de Contres à Arpheuilles.

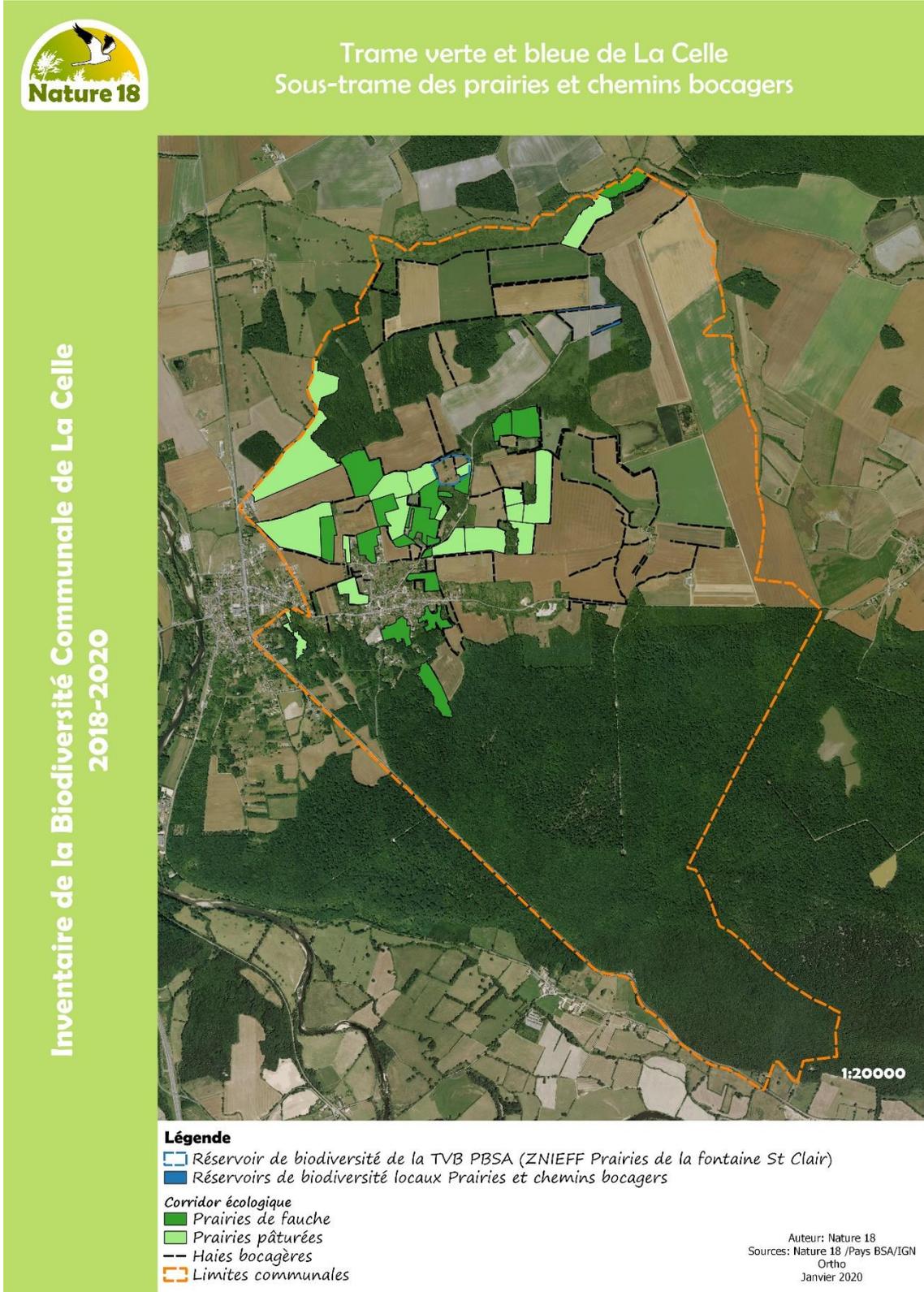
A noter, une imprécision de cartographie de la TVB du Pays concernant les espaces boisés au nord de la commune, qui recouvrent une partie de landes marnicoles, landes que nous avons donc séparées et intégrées dans la sous-trame communale des milieux humides (voir sous-chapitre suivant).

IX.III Sous-trame des milieux humides :



L'IBC a permis de compléter et préciser les réservoirs de biodiversité de la TVB du Pays, en étendant les réservoirs liés aux landes marnicoles, et en intégrant l'étang de St Sylvain qui accueille la nidification d'oiseaux d'eau patrimoniaux.

IX. IV Sous-trame des prairies et chemins bocagers :



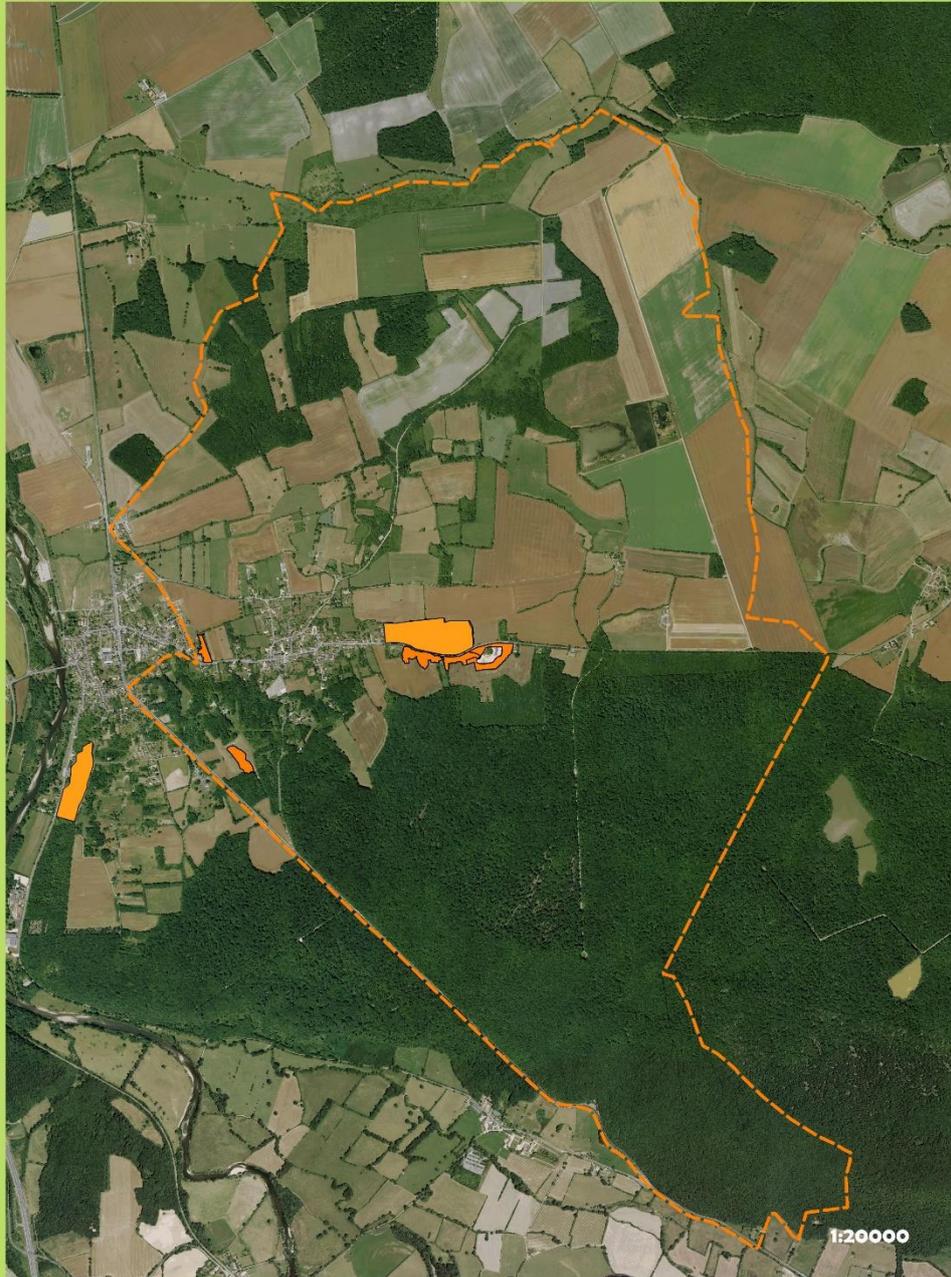
Un réservoir de biodiversité local est ajouté en complément du réservoir de la TVB du Pays : il s'agit des chemins communaux bocagers du Bois Germain, qui présentent un habitat naturel patrimonial de prairies humides marnicoles riches en espèces rares et protégées.

IX.V Sous-trame des pelouses et landes sèches sur sols calcaires :



Trame verte et bleue de La Celle
Sous-trame des landes et pelouses sèches sur sols calcaires

Inventaire de la Biodiversité Communale de La Celle
2018-2020



Légende

- Milieux relais contribuant au corridor écologique (landes calcicoles)
- Réservoir de biodiversité des pelouses et lisières sur sols calcaires - TVB PBSA
- Limites communales

Auteur: Nature 18
Sources: Nature 18 /Pays BSA/IGN
Ortho
Janvier 2020

Il n'y a pas de réservoirs de biodiversité complémentaires à celui déjà identifié dans le TVB du Pays Berry Saint-Amandois.

Quelques landes calcicoles d'intérêt sont présentes et contribuent au corridor écologique de cette sous-trame.

IX.VI Des enjeux communaux à l'action communale :

Le tableau ci-dessous présente les enjeux communaux de la Trame verte et bleue de La Celle, et les objectifs qui en découlent. Les actions proposées pour répondre à ces objectifs font l'objet de fiches action au chapitre suivant. Elles s'adressent prioritairement à la commune, mais certaines actions peuvent être saisies par le monde agricole ou les habitants de la commune, sur les milieux non communaux.

Enjeu communal	Enjeu du Pays	Objectifs	Sous-trame concernée	Fiches action correspondantes
Une trame bocagère en bon état, mais réduite, à préserver	Le bocage, élément paysager emblématique du Pays	Préservation des corridors de haies bocagères	Milieux bocagers Haies et boisements	FA n°3 : les haies bocagères FA n°4 : les boisements et lisières forestières FA n°10 : la maîtrise de la protection du patrimoine naturel et son intégration dans le PLUI
Des boisements vastes et des lisières forestières riches en biodiversité	Des milieux boisés de grands ensembles à maintenir, des boisements relais à valoriser	Perpétuer les modes de gestion sylvicoles des bois et des lisières, favorables la biodiversité	Haies et boisements	FA n°4 : les boisements et lisières forestières
Des milieux humides patrimoniaux rares mais localisés	Les milieux humides, une richesse à préserver et à mieux connaître	Améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité des prairies permanentes	Milieux bocagers Milieux humides	FA n°2 : les bords de route et chemins FA n°6 : les prairies naturelles permanentes FA n°5 : les landes humides et sèches patrimoniales FA n°10 : la maîtrise de la protection du patrimoine naturel et son intégration dans le PLUI
		Protéger les landes humides patrimoniales et les milieux relais		
Des corridors écologiques herbacés fonctionnels à conforter	Enjeu transversal	Adopter une gestion écologique des bords de routes et de chemins	Milieux bocagers Milieux humides Pelouses et landes sèches sur sols calcaires	FA n°2 : les bords de route et chemins FA n°5 : les landes humides et sèches patrimoniales FA n°6 : les prairies naturelles permanentes
Un patrimoine naturel calcicole à préserver	Des milieux calcicoles et landicoles nécessitant une forte volonté de conservation	Gestion des espèces végétales invasives	Pelouses et landes sèches sur sols calcaires	FA n°7 : les espèces invasives et la lutte contre les dépôts sauvages FA n°2 : les bords de route et chemins

	Espèces exotiques envahissantes			
Un bourg ancien et préservé, favorable à une riche biodiversité	Prise en compte et renforcement de la nature en ville	Restaurer et préserver les lieux d'accueil de la biodiversité dans le bourg		FA n°7 : les murets et le vieux bâti du bourg FA n°1 : les espaces verts
Une implication des habitants dans la préservation de leur patrimoine naturel à accompagner	Partage des enjeux et amélioration de la connaissance	Mettre en place et animer des actions de sciences participatives	Toutes	FA n°8 : le partage du patrimoine naturel communal avec les habitants et visiteurs

X. Fiches action :

Basées sur le résultat et l'analyse des inventaires naturalistes et l'étude du contexte de la commune, plusieurs actions sont proposées pour favoriser le maintien de la biodiversité ou augmenter le potentiel d'accueil de la commune. Ces mesures concourent à la Trame verte et bleue communale de La Celle, et donc à celle du Pays Berry St-Amandois.

Fiche action n°1 : Les espaces verts

Sites concernés

La commune de la Celle possède peu d'espaces verts en dehors du bourg lui-même, du terrain de foot et du lavoir. Néanmoins, des pratiques de gestion simples peuvent permettre de mieux accueillir la biodiversité au sein du bourg, sur les parties communales.

État des lieux

Ces milieux, propriétés de la commune, forment le cadre de vie ou des lieux de loisirs pour les habitants. Ils ont principalement une vocation esthétique, mais également pédagogique pour rappeler aux habitants que cohabiter avec la nature n'est pas forcément une contrainte. Ils peuvent même devenir des corridors et réservoirs de biodiversité si leur gestion est respectueuse de l'environnement.



Menaces éventuelles

Des pratiques de gestion trop uniformes, trop régulières ou trop intensives peuvent aboutir à un appauvrissement de la diversité animale et végétale. Les espaces verts ont pourtant le potentiel de devenir des zones relais pour la biodiversité au sein du bourg.

Objectifs de gestion durable

- Favoriser le développement des populations d'insectes (papillons, auxiliaires des jardins, coléoptères) et celles de leurs prédateurs (reptiles, oiseaux, mammifères) ;
- Favoriser la nidification des oiseaux ;
- Augmenter la diversité floristique de ces espaces, valoriser les espèces locales et améliorer l'acceptation des herbes spontanées.

Ce qu'il est conseillé de faire

Des actions simples peuvent être mises en œuvre pour améliorer la biodiversité des espaces verts :

- **Sur une partie des espaces verts, diminuer**, sur le modèle d'une gestion différenciée des espaces, **la fréquence de tonte des pelouses (3 par an : fin mars/début avril, mi-juillet et septembre/octobre) et augmenter la hauteur minimum de l'herbe (10 cm)**. L'absence de tonte entre avril et juin serait souhaitable. Cette tonte moins fréquente va permettre à de

nombreuses fleurs sauvages de se réinstaller dans les pelouses, et d'obtenir en quelques années, des pelouses fleuries.



- **Exporter les produits de tonte (compost communal ou déchetterie) et limiter l'utilisation d'engrais dans les massifs.**
- **Favoriser les plantes locales à fleurs et à fruits dans les massifs (plantes aromatiques, de haie champêtre, de verger...), et celles nécessitant un apport modéré en eau (hysope, sauge, scabieuse, achillée, centaurée...).**
- **Réaliser la taille des arbres, des arbustes et des massifs entre octobre et mars**, soit hors de la période de reproduction des oiseaux et des insectes. Il est également important d'effectuer une taille tournante des haies sur trois ans pour permettre une bonne floraison des espèces ligneuses, indispensables en début de saison pour les pollinisateurs, et en hiver pour les oiseaux qui en consomment les baies.
- Chaque fois que la sécurité le permet, **conserver les vieux arbres et les arbres à cavités**, qui abritent les oiseaux et les chauves-souris. Il est aussi possible pour les arbres morts qui posent des problèmes de sécurité de couper uniquement les branches pour garder une chandelle qui sera utile pour la biodiversité.
- **Conserver les litières de feuilles mortes sous les arbres et dans les massifs, et aménager des abris complémentaires pour la faune** (gîtes à insectes ou à chauves-souris, tas de bois, murets ou tas de pierres ensoleillés, nichoirs...).
- **Réfléchir à chaque fois que cela est possible à des zones de non-intervention en marge de certains sites ou dans les zones peu fréquentées (développement de fourrés en bordure des parcs, des voies ferrées, espaces verts, etc.)** pour préserver la tranquillité de la faune.
- **Limiter la pollution lumineuse en réduisant les durées d'éclairage des lieux et des bâtiments publics la nuit**, et en envisageant l'installation d'éclairage LED à détecteur de présence.

Ces actions sont également déclinables à **l'échelle des jardins particuliers et des autres espaces publics**, qui recèlent souvent des richesses naturelles insoupçonnées et permettent à certaines espèces sauvages de vivre en ville ou de traverser les espaces urbanisés au cours de leurs déplacements. Les espèces favorisées par un jardinage écologique sont une aide précieuse pour le jardinier amateur.

Il est donc important que les habitants puissent s'approprier ces mesures pour pouvoir les réaliser chez eux : il ne faut donc pas hésiter à communiquer autour de ces actions, de façon pédagogique, pour montrer que le retour de la nature, y compris au cœur des bourgs, n'est pas un « abandon » des espaces publics mais bien un choix pour améliorer le cadre de vie de tous.

Zoom sur le lavoir et la zone humide et prairiale associée

La commune de La Celle a récemment acquis une parcelle située derrière le lavoir communal. Cette parcelle compte plusieurs milieux naturels : une zone de prairie de fauche à fromental élevée, une ancienne parcelle de culture potagère, un verger de pêchers, et deux petits mares, aujourd’hui envahies par les phragmites.

Cette parcelle abrite notamment l’Alyte accoucheur, petit crapaud qui profite des vieux murets et des points d’eau, ainsi que le Triton crêté, espèce vulnérable en Région Centre.



Dans l’optique de favoriser la biodiversité présente et de préserver les milieux naturels déjà présents, il est proposé quelques principes de gestion à mettre en place sur cet espace :

- Fauche annuelle de la prairie et export du foin, tous les ans, fin juin, pour permettre aux espèces floristiques de fleurir et produire des graines.
- Préservation des arbres fruitiers, possibilité de planter de nouveaux fruitiers pour créer un verger communal.
- Préservation des grands saules anciens en bord de parcelle. Ces arbres sont sains, et ne menacent pas à moyen terme les bâtiments présents.
- Réouverture des deux mares envahies par la roselière, pour permettre un meilleur accueil des amphibiens et de la faune aquatique. La fauche de la roselière doit être réalisée en automne, un léger curage des points d’eau pourra être envisagé suivant l’état constaté une fois qu’ils seront dégagés.



Fiche action n°2 : Les bords de routes et de chemins

Sites concernés

L'ensemble du réseau routier et pédestre, à l'exception des routes en centre-bourg et de celles pourvues de trottoirs, constitue un réseau important qui peut accueillir une biodiversité intéressante.

État des lieux

A La Celle, les chemins communaux du nord du bourg sont en contexte bocager, et abritent de nombreuses espèces de plantes rares, notamment des orchidées (comme l'Orchis de Fuchs, en photo ci-contre). Ils profitent également de haies bocagères en bel état, diversifiées en essences, et en âge.

Les bords de route peuvent constituer également des corridors de déplacement importants pour la biodiversité au sein de la commune (reptiles, micromammifères, insectes...). Les bords de route forment à ce titre des corridors écologiques intéressants à prendre en compte dans le cadre de la trame verte. Certaines plantes de prairies et de pelouses y trouvent également les conditions de vie nécessaires à leur développement.



Menaces éventuelles

Le broyage intensif de la végétation aboutit à une banalisation du milieu : les plantes n'ont pas le temps de fleurir et n'ont donc pas la possibilité de renouveler leur stock de graines. Elles disparaissent alors au profit d'espèces plus résistantes à croissance vigoureuse, qui profitent d'une gestion fréquente, au détriment de la diversité.

Une hauteur de broyage trop faible tend aussi à mettre les sols à nu, favorisant leur érosion et l'installation d'espèces invasives.

Objectifs de gestion durable

- **Appliquer une gestion écologique stricte sur les chemins communaux en réservoirs de biodiversité (chemins du Bois Germain).**
- Favoriser le développement des populations d'insectes (papillons, auxiliaires des cultures) et celles de leurs prédateurs ;
- Favoriser le déplacement des espèces animales au sein des espaces cultivés ;
- Augmenter la diversité végétale des abords de route et de chemin et préserver les espèces patrimoniales.

Ce qu'il est conseillé de faire

La gestion des chemins communaux peut être très écologique, car elle n'est pas soumise aux mêmes contraintes de sécurité que les routes. Ce réseau de linéaires est essentiel à la préservation de la biodiversité associée aux milieux agricoles et forestiers : certains oiseaux telle que la Perdrix grise s'y réfugient et peuvent y nicher, les insectes auxiliaires de cultures, les plantes messicoles (inféodées aux cultures : bleuets, coquelicots...) et de lisières forestières (orchidées...) y vivent, les mammifères s'y déplacent (Hérisson d'Europe...).



On peut distinguer pour les sentiers **deux zones de fauchage** : la zone centrale du chemin, qui doit permettre le déplacement des personnes et des véhicules, et ses bordures.

- ✓ La zone centrale, si elle est enherbée, est fauchée deux à trois fois par an (en mars, mai et en septembre/octobre) sur une largeur de 2 à 3 m.
- ✓ Les bordures de chemin, qui n'accueillent pas de circulation, ne nécessitent qu'une seule fauche annuelle, en septembre/octobre.

Certaines recommandations lors du fauchage sont également à prendre en compte :

- ✓ La hauteur de coupe doit être supérieure à 10 cm pour favoriser la repousse des plantes, éviter l'installation de mousses, éviter de mettre la terre à nu afin de limiter l'installation de plantes invasives.
- ✓ Les produits de la fauche doivent être exportés autant que possible (idéalement compostés ou réutilisés une fois séchés comme paillage en pied de haie par exemple) afin de ne pas enrichir le sol en matière organique.

La gestion des bords de route doit être adaptée aux besoins écologiques et aux contraintes techniques et de sécurité de la commune. Pour préserver leur biodiversité, il est important de conserver au maximum des abords routiers naturels et de mettre en œuvre sur ces espaces **une gestion par fauchage différencié et raisonné de la végétation**. La gestion proposée est similaire à celle préconisée pour l'entretien des espaces verts.

On peut distinguer trois zones de fauchage différencié :

- ✓ L'accotement ou bas-côté Une fauche de sécurité est mise en œuvre sur une largeur de coupe (0.80 m à 1 m en partant de la route) deux à trois fois par an selon la repousse : fin mars/début avril, fin juillet/début août, septembre/octobre. Les autres zones dangereuses pour la sécurité des usagers (carrefours, virages...) peuvent être fauchées plus souvent.
- ✓ Le fossé (quand il existe) : La pousse de la végétation n'est pas préjudiciable à l'écoulement des eaux. Elle favorise même son infiltration et son épuration. Son entretien est limité à une fauche par an, en fin septembre/octobre, en évacuant autant que possible les produits de coupe pour éviter qu'ils bouchent les buses en cas de fortes pluies.
- ✓ Le talus routier : cette zone, située au-delà du bas-côté et/ou d'une glissière de sécurité, peut être gérée de façon extensive : une fauche annuelle réalisée après le 15 août est suffisante.

Fiche action n°3 : Les haies bocagères

Sites concernés

La commune de La Celle constitue une zone de transition entre la Champagne berrichonne et le Boischaut sud, terre de bocage par excellence. Les haies bocagères présentes assurent la jonction écologique de ces deux régions naturelles.

État des lieux

Les haies bocagères sont majoritairement situées au nord de la commune. Elles sont en bon état écologique, car elles sont riches en essences différentes, et en strates (arbustes, arbres de grand développement, arbres creux et âgés...).

La multiplicité des gestionnaires de haies sur la commune (agriculteurs, commune...) peut rendre difficile la diffusion des bonnes pratiques de gestion. La commune peut à ce titre devenir exemplaire pour les haies qui la concernent, d'autant que certains agriculteurs locaux souhaitent aujourd'hui valoriser de façon durable les haies pour le bois énergie.

Menaces éventuelles

Une gestion intensive des haies (taille ou « broyage » annuel agressif) est défavorable notamment à l'installation et à la nidification des oiseaux quand elle est réalisée au printemps et en été.

Elle limite également le nombre d'abris nécessaires au refuge et aux déplacements des espèces, et condamne la floraison et la fructification des arbustes, pourtant pourvoyeuses essentielles de nourriture en particulier pour les pollinisateurs puis les oiseaux.

La gestion intensive menace également le mécanisme naturel de renouvellement des arbres de la haie, ce qui entraîne leur disparition progressive en quelques décennies.

Objectifs de gestion durable

- Maintenir et favoriser le développement des haies composées d'essences locales ;
- Améliorer la gestion des haies pour favoriser l'accueil de la faune.

Entretien raisonné et plantation

Entretien des haies :

Une haie livrée à elle-même évolue à terme vers un alignement arboré, où les pieds d'arbres anciens se dégarnissent. Afin que la haie conserve son intérêt pour la faune, il est important de maintenir une

strate arbustive développée. Un entretien régulier de la haie est pour cela nécessaire. Mais attention, Il est important de respecter certaines règles si l'on souhaite favoriser la biodiversité :

- **Tailler les haies après la période de nidification des oiseaux, en période de descente de sève, en automne et en hiver, d'octobre à février ;**
- **Supprimer les tailles intensives et sévères, qui aboutissent à une disparition progressive de la haie, au profit de tailles moins brutales et plus espacées dans le temps :**
 - Une taille trop sévère et trop régulière, avec blessures des troncs, entraîne un appauvrissement des arbres constitutifs de la haie, remplacés à leur mort par des ronciers, ce qui peut mener à la disparition pure et simple de la haie en quelques années. **Il faut bannir de façon systématique, en dehors des passages de réseau aérien, la taille des haies par le haut.** Cette taille est couteuse en temps et empêche les jeunes arbres de remplacement de se développer, et ainsi menace le futur de la haie. Une haie haute offre de nombreuses possibilités de nidification aux oiseaux et optimise sa fonction naturelle de coupe-vent ;
 - Utiliser des outils de taille n'éclatant pas le bois. Privilégiez donc **les lamiers à scies (vieux rameaux) ou à couteaux (jeunes rameaux) aux fléaux, qui doivent être réservés aux talus et bords de route ou de chemin enherbés.**
 - **Conserver une largeur de haie la plus importante possible**, en évitant les tailles trop près des troncs. Une largeur de 2 à 4 m est souhaitable pour créer dans la haie des zones embroussaillées servant de refuge et de sources de nourriture à la faune. **Une haie de moins d'1,5 m de large n'est pas viable dans le temps ;**
 - **Créer ou conserver une bande enherbée de part et d'autre de la haie, sur une largeur d'au moins 1,5 m.** Cette emprise, à l'interface entre la haie et les autres milieux, est nécessaire aux espèces qui fréquentent la haie pour accomplir leur cycle de vie ;
 - Chaque fois que la sécurité le permet, **conserver les vieux arbres et les arbres à cavités**, qui abritent les oiseaux et les chauves-souris.

▪ **Pour les haies en mauvais état de conservation (ronciers dominants, haie se dégarnissant par le bas...),** pratiquer à l'automne un recépage en coupant à 10 cm l'ensemble des arbustes de la haie. Cette taille traditionnelle redonne un coup de jeune à la haie et lui permet de retrouver en quelques années une bonne allure.

Cette pratique peut être perçue par les habitants comme brutale, il convient alors de bien informer les riverains sur les raisons de cette taille.

Ces conseils d'entretien sont également adaptés aux haies et aux massifs ornementaux plantés par la commune ou les particuliers.

Création de haies :

La commune peut souhaiter planter de nouvelles haies pour augmenter le linéaire déjà existant. Le cas échéant, plusieurs éléments simples permettent de favoriser la biodiversité :

- Favoriser les plantes locales à fleurs et à fruits typiques de la haie champêtre (voir liste des espèces ci-après), en tenant compte de leur écologie (préférence de nature du sol notamment). Éviter les cultivars horticoles et les espèces exotiques (thuyas, lauriers...);
- Préférer une haie composée de plusieurs espèces différentes, afin de limiter la propagation d'éventuelles maladies/parasites et d'augmenter les potentialités d'accueil de la faune ;
- Privilégier si possible des haies constituées de plusieurs rangées et surtout de plusieurs strates de végétations (haie arbustive : une strate de végétation arbustive sans arbres de haut jet / haie arborée : une strate de végétation arbustive, maillée d'arbres de haut jet d'essences nobles comme le charme, le chêne...).

Plantes de haie champêtre

Nom français	Nom latin	Hauteur	Conduite(s) de gestion
Charme commun	<i>Carpinus betulus</i>	Arbre (10 - 15 m)	Haie/Cépée/Haut jet intermédiaire/Têtard
Merisier	<i>Prunus avium</i>	Arbre (10 - 15 m)	Haut jet principal
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	Arbre (10 - 15 m)	Haut jet intermédiaire/Haie
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Arbre (10 - 20 m)	Haut jet principal/Têtard/Cépée/Haie
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>	Arbre (10 - 20 m)	Haut jet principal/Cépée/haie
Poirier sauvage	<i>Pyrus pyraster</i>	Arbre (15 - 20 m)	Haut jet intermédiaire
Pommier sauvage	<i>Malus sylvestris</i>	Arbre (8 - 12 m)	Haut jet intermédiaire
Rosier des champs	<i>Rosa arvensis</i>	Arbuste (1 - 2 m)	Haie
Rosier des haies	<i>Rosa canina</i>	Arbuste (1 - 2 m)	Haie
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Arbuste (2 - 5 m)	Haie
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	Arbuste (2 - 5 m)	Haie/Cépée
Néflier	<i>Mespilus germanica</i>	Arbuste (2 - 5 m)	Haie
Prunellier commun	<i>Prunus spinosa</i>	Arbuste (2 - 5 m)	Haie
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>	Arbuste (2 - 6 m)	Haie
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	Arbuste (2 - 7 m)	Haut jet intermédiaire/Haie
Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	Arbuste (4 - 8 m)	Haie
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>	Arbuste (4 - 8 m)	Haie
Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>	Arbrisseau (1 - 3 m)	Haie
Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>	Liane	Plante grimpante
Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera peryclimenum</i>	Liane	Plante grimpante

Programme subventionné de plantation de haies Si on plantait ?

Depuis 2008, le Pays Berry St-Amandois a mis en place une opération collective de plantation intitulée "Si On Plantait ?". Il s'agit de concourir :

- à la conservation de la spécificité du paysage du Pays en favorisant une action collective qui soit à la fois de la sensibilisation, puis de l'action
- à réintroduire des arbres de haute tige dans le paysage
- à lutter contre la banalisation des paysages
- à compenser la disparition des haies par l'implantation d'éléments végétaux variés et adaptés aux sols et à l'image du Pays.

Cette opération se caractérise par une aide à l'acquisition de plants selon une liste établie et des critères de plantation. Soutenue financièrement par le Conseil Régional, cette opération est ouverte aux communes, collectivités, agriculteurs et particuliers.

Fiche action n°4 : Les boisements et lisières forestières

Sites concernés

La commune de La Celle est principalement concernée par le grand Bois de Meillant, constituant le sud de la commune, mais également par plusieurs petits bois qui maillent le nord de la commune. Le Bois de Meillant est privé et bénéficie d'une gestion raisonnée, ce qui permet à de nombreux espèces rares d'y vivre. Les conseils qui suivent sont à destination de toute personne propriétaire de boisement qui souhaiterait adapter sa gestion pour favoriser l'accueil de la biodiversité.

Les espèces patrimoniales nombreuses présentes dans ce bois fréquentent principalement les lisières forestières et les grandes allées. La gestion écologique de ces milieux est donc le point crucial pour la préservation de la biodiversité liée aux boisements sur la commune de La Celle.

État des lieux

Les grands massifs forestiers anciens ont l'avantage d'abriter des arbres de tous les âges et différents étages de végétation. De même, ils hébergent des arbres sénescents ou des arbres morts. Le bois mort se transforme en **humus et contribue à la fertilité du sol**, assurant ainsi la **régénération naturelle** de la forêt. De plus, après sa mort, l'arbre devient un **habitat** particulier pour de nombreuses espèces animales et végétales (champignons, mousses, lichens...). Dans nos régions, 40% des oiseaux forestiers dépendent étroitement des cavités dans les vieux arbres pour se reproduire.

Les chemins forestiers et les lisières sont également favorables aux espèces forestières ayant besoin de plus de lumière pour croître. A La Celle, ces lisières abritent notamment des papillons rares et protégés.

Menaces éventuelles

Une gestion intensive (élimination des arbres sénescents, des arbres morts, du bois mort, des feuilles mortes, de la flore de sous-bois, de la strate arbustive...) et une fréquentation excessive (tonte et piétinements des chemins) des boisements aboutissent à un appauvrissement de la biodiversité forestière. La plantation d'espèces exotiques, l'enrésinement et la colonisation des boisements par des espèces invasives (Laurier palme notamment) ont également des effets néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers.

Objectifs de gestion durable

- **Conserver la diversité floristique des sous-bois et des lisières ;**
- Favoriser une végétation diversifiée sur les bords des allées forestières.
- Evoluer vers des boisements les plus naturels possibles ;
- Favoriser le développement de sols (humus) de qualité ;

- Favoriser le développement de la faune forestière (insectes du bois mort, oiseaux cavicoles, chauves-souris...);

Ce qu'il est conseillé de faire

Moins une forêt est « jardinée » plus elle est intéressante pour la biodiversité. C'est à dire qu'il est essentiel de conserver un maximum de broussailles, de buissons, de bois mort... Cette gestion respectueuse de la vie sauvage est aussi celle qui est la moins consommatrice en temps et en énergie !

Il s'agit en particulier de :

- ✓ **Raisonner la fauche et le broyage** des lisières (tous les 2 à 3 ans) et des allées forestières (une fois par an, en automne).
- ✓ **Laisser les boisements évoluer d'eux-mêmes.** Les arbres se renouvelleront de génération en génération, les espèces locales les plus adaptées s'installeront.
- ✓ **Proscrire les plantations étendues de résineux.** Ces plantations sont très peu accueillantes pour la faune. Elles assombrissent également le sous-bois et acidifient le sol, entraînant un appauvrissement de la flore. En revanche, conserver quelques résineux (pins, épicéas...) au sein des massifs permet d'offrir des abris pour la faune, en particulier certains oiseaux.
- ✓ **Favoriser différents stades de développement dans un même peuplement** (des jeunes pousses aux individus matures) pour augmenter la capacité d'accueil à la faune.
- ✓ **Conserver un certain nombre d'arbres sénescents ou d'arbres morts** (2 ou 3 par ha), soit répartis de manière homogène, soit disposés en îlots. Laisser en priorité les arbres dont le diamètre est supérieur à 35 cm et présentant une ou plusieurs cavités et fissures.
- ✓ **Préserver les micro-habitats** (cavités, branches mortes, lierre, mousse, fougères...) qui abritent une grande diversité d'espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris...).
- ✓ **Limiter autant que possible le développement des plantes invasives en lisière et au sein des boisements**, tout particulièrement le Laurier palme, le Mahonia faux-houx. **La réalisation de coupes forestières à blanc est notamment à proscrire** pour éviter l'installation de ce type de plantes dominantes.
- ✓ **Veiller à la qualité des lisières**, en conservant tous les étages de végétation, de la strate arborée à la strate herbacée en passant par les arbustes et les buissons (ourlet et manteau).

Ces actions sont également déclinables à l'échelle des **jardins particuliers et des espaces verts arborés**, qui recèlent souvent des richesses naturelles insoupçonnées. Ils jouent le rôle de zones relais et permettent à certaines espèces sauvages de se déplacer ou de vivre en milieu urbain.

Fiche action n°5 : **Les landes patrimoniales humides et sèches**

Sites concernés

La commune de La Celle est riche en milieu de landes, c'est-à-dire de milieux herbacés entremêlés de fourrés denses d'arbrisseaux, notamment des prunelliers. On distingue deux types de landes sur la commune : les landes sèches (liées aux anciennes carrières d'extraction de pierre) et les landes humides (liées à l'abandon ancien de prairies humides, sur sols marneux).

État des lieux

Ces landes sont des milieux plus ou moins instables dans le temps. L'évolution du milieu tend vers la forêt et les espèces typiques des espaces ouverts disparaissent. Les landes humides les plus riches de La Celle sont aujourd'hui reconnues et en passe de bénéficier de mesures de gestion de préservation, mais les landes sèches sont aujourd'hui très fermées, et sont menacées de disparition à court terme.

Menaces éventuelles

Ces landes sont menacées soit par un embroussaillage naturel par abandon de pâturage ou de gestion agricole, soit par des actions directes ou indirectes anthropiques : dépôts de déchets, brûlis, arrachage et mise en culture, envahissement par des plantes invasives.

Objectifs de gestion durable

- Concernant la lande de la Gênevrière pluzaine (recommandations du Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre) :
 - Suivi de l'état de conservation de milieux, mise en place d'un plan de gestion
 - Restauration de milieux ouverts par bûcheronnage/broyage/débroussaillage
 - Maintien des milieux ouverts par fauche ou par pâturage
 - Décapage léger et localisé pour favoriser la germination de *Gentiana pneumonanthe*
 - Suivi de la population de l'Azuré des mouillères (suivi des pontes, suivi des populations de *Gentiana pneumonanthe*, inventaire des populations de fourmis)

- Concernant les landes sèches (notamment parcelles communales, route de Meillant) :
 - Ouverture du milieu par coupe et évacuation des prunelliers
 - Maintien des milieux ouverts par fauche ou par pâturage
 - Enlèvement des dépôts sauvages
 - Contrôle de la dynamique des plantes invasives

Fiche action n°6 : Les prairies naturelles permanentes

Sites concernés

Le nord-est de la commune de La Celle est marqué principalement par la présence de nombreuses prairies permanentes, en contexte bocager. Le maintien d'une activité d'élevage est capital pour la préservation de ces milieux riches en biodiversité et essentiels dans la composition paysagère du territoire.

Etat des lieux

Les prairies, qu'elles soient de fauche ou de pâture sont aujourd'hui menacées par le retournement, le drainage ou l'abandon.

Les prairies pâturées intensivement ne présentent également qu'une flore très peu variée, et donc un intérêt fourrager moindre pour le bétail. Cela est causé notamment par le tassement du sol par les bêtes, les sur-semis de ray-grass, ou une fumure de la parcelle trop importante.

Une gestion plus extensive de ses prairies permettra de conserver à la fois un caractère fourrager intéressant pour le bétail, et un potentiel d'accueil de la biodiversité plus important.

Les prairies bocagères, qu'elles soient de fauche, de pâture ou à gestion mixte, peuvent bénéficier de mesures de gestion simples pour conserver ou améliorer leur potentiel d'accueil d'une biodiversité importante.

Certaines prairies, particulièrement riches floristiquement, sont considérées comme des réservoirs de biodiversité pour la commune de La Celle. Il s'agit notamment des prairies humides de la fontaine St Clair, classées en ZNIEFF.

Objectifs de gestion durable

- Conserver les zones prairiales en zone A (agricole) au titre du PLU/PLUI
- Eviter le recours au drainage, aux engrais de synthèse et aux pesticides
- Sensibiliser les propriétaires et exploitants sur les bonnes pratiques agricoles adaptées au maintien de ces milieux d'intérêt.
- Mettre en place des pratiques de gestion extensive sur les zones prairiales gérées par la commune.

Grands principes de gestion

Prairies de fauche

- Amendements légers tous les trois ans, uniquement à base de fumiers. Voire aucun amendement du tout ! Des amendements annuels et riches entraînent progressivement une baisse de la diversité végétale et à terme, une baisse drastique de la qualité fourragère (dominance du Pissenlit, apparition de Chardon des champs, disparition irrémédiable des orchidées, baisse de diversité et de couvert des graminées...). Cet appauvrissement végétal

peut être très rapide, en moins de 10 ans et est préjudiciable également pour la qualité du fourrage.

- Eviter la fauche précoce généralisée pour permettre aux végétaux de produire des graines pour assurer la continuité du fourrage pour l'année suivante.
- Pratiquer une fauche de l'intérieur de la parcelle vers l'extérieur pour permettre à la faune de s'échapper, ou équiper les faucheuses d'une barre de coupe.
- Conserver une bande non fauchée qui servira de réservoir pour les espèces végétales et animales, pour reconquérir la prairie fauchée. Cette bande non fauchée pourra être déplacée d'année en année pour qu'elle ne soit pas colonisée par les ligneux (prunelliers, ronce...).

Prairies pâturées

- Conserver une charge annuelle légère, de l'ordre de 0.15 UGB/ha/an.
- Pas de pâturage hivernal sur les sols humides, le tassement du sol par le bétail entraîne une dégradation du fonctionnement des processus chimiques du sol, et une banalisation de la flore néfaste à la qualité fourragère.
- Pas de retournement pour semis ou sur-semis de ray-grass/trèfles. Cette pratique est couteuse en temps et en semences, et donne une prairie peu variée et peu intéressante sur le plan fourrager. Les baisses de diversité fourragères peuvent être facilement enrayées par la mise en place de pratiques de pâture ou de fauche extensive qui permettent à la prairie de se « ressourcer ».

Prairies mixtes

- Conserver une charge annuelle légère, de l'ordre de 0.15 UGB/ha/an. Cette charge permet d'assurer que la prairie peut fournir suffisamment d'alimentation pendant la période de présence du bétail, sans besoin d'apport extérieur (hors périodes de neige, de sécheresse exceptionnelle ou grand froid).
- Aucun amendement, l'alternance fauche-pâture permet un bon équilibre des apports.
- Pas de pâturage hivernal sur les sols humides, le tassement du sol par le bétail entraîne une dégradation du fonctionnement des processus chimiques du sol, et une banalisation de la flore néfaste à la qualité fourragère.
- Conserver une bande non fauchée qui servira de réservoir pour les espèces végétales et animales, pour reconquérir la prairie fauchée. Cette bande sera pâturée à l'arrivée du bétail sur regain. Cette bande non fauchée pourra être déplacée d'année en année pour qu'elle ne soit pas colonisée par les ligneux (prunelliers, ronce...) ou qu'elle devienne une zone de refus. Les Mesures Agroenvironnementales (MAE) préconisent un minimum de 10 % de la prairie en zones refuges.

Autres mesures pour la faune :

- le maintien d'arbres isolés dans la prairie,
- la reconstitution de haies champêtres à la place de clôtures barbelées,
- la création de mares gérées écologiquement.

Fiche action n°7 : Les espèces invasives et la lutte contre les dépôts sauvages

Les espèces végétales invasives sont présentes sur la commune de La Celle, principalement des espèces vivaces. Il n’y a pas d’espèces végétales invasives aquatiques, du fait de l’absence de grands cours d’eau sur la commune.

Dans le contexte communal, les espèces invasives sont presque exclusivement liées aux anciennes carrières d’extraction de pierre, et plus précisément aux dépôts sauvages de déchets divers qui ont permis d’amener des terres contaminées sur le territoire communal et entraîné l’installation de ces espèces.

Sites concernés

Cette fiche propose des recommandations générales concernant la gestion de ces espèces végétales invasives, principalement pour limiter l’expansion des espèces déjà installées dans les secteurs d’anciennes extractions de pierre.

Etat des lieux

La propagation rapide de certaines espèces végétales invasives peut avoir un impact important sur la biodiversité mais aussi d’un point de vue économique ou sanitaire.

Objectifs de gestion durable

- Atténuer les impacts de l’espèce sur les milieux naturels ;
- Eviter l’implantation de nouveaux foyers ou de nouvelles espèces invasives, principalement par la lutte contre les dépôts sauvages de déchets.

Ce qu’il est conseillé de faire

Une intervention rapide sur les milieux encore peu colonisés est souvent le plus efficace.

Pour les espèces vivaces (Renouées du Japon, Robinier, Laurier Palme...), l’arrachage des racines est le plus conseillé. Il faut exporter en déchetterie le produit de l’arrachage car déposé au sol, il pourrait reprendre racine.

Pour les espèces annuelles (Ambrosie principalement), il faut faucher les massifs avant la floraison, et en tout cas ne jamais herser ou couper sans précaution s’ils sont en graines (risque de ressemis spontané).

Il est impératif de revégétaliser les zones dénudées pour éviter que ces espèces invasives ne recolonisent de nouveau ces milieux.

Ce qu'il est **déconseillé** de faire



Bien se renseigner avant de planter des espèces horticoles, souvent exotiques, et dont certaines peuvent prendre un caractère invasif dans certaines conditions.

Limiter les sols nus car ils favorisent l'installation des plantes invasives. En milieu forestier, il est recommandé de ne pas pratiquer d'ouvertures ni de coupes à blanc.

Des moyens de lutte chimique existent mais ils sont à proscrire car les résultats sont peu concluants. De plus, les substances utilisées ont des impacts négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement.

Fiche action n°8 : Les murets et le vieux bâti du bourg

Sites concernés

Le bourg de La Celle est particulièrement favorable à l'accueil d'une biodiversité riche. Le bâti ancien est bien présent et remarquable. Les jardins sont petits et nombreux, entourés de petits murets de pierres sèches.

Cela donne à la commune un charme patrimonial certain, tant bâti que naturel, et qui vaut le détour.

Etat des lieux

Les bourgs, de par le bâti varié et les jardins des particuliers, offrent gîte et couvert à de nombreuses espèces. Les pratiques intensives de tonte et de traitement dans les jardins, et la fermeture des bâtiments lors de leur restauration menacent l'installation de ces espèces.

Quelques pratiques simples permettent de faire du bourg de la commune un endroit conciliant bâti et nature, dans le double intérêt d'y accueillir la biodiversité et d'embellir le cadre de vie recherché par les habitants.

Ce qu'il est conseillé de faire

Plusieurs actions peuvent être menées au sein du bourg :

- ✓ La restauration des petits murets de pierres sèches (c'est-à-dire sans ciment jointif), certains étant en mauvais état. Cette restauration pourrait être organisée entre la commune et les habitants volontaires, et faire l'objet d'un projet financé dans le Cadre du label Territoire Engagé pour la Nature.
- ✓ Prendre en compte la nidification du Choucas des Tours et de l'Effraie des clochers dans les futurs projets de restauration des bâtiments communaux et de l'Eglise Saint-Blaise.

Zoom sur les murets

Les murets de pierre sèche sont à la fois un élément esthétique certain dans les vieux bourgs, mais également un lieu d'accueil de la biodiversité. Ils permettent à des espèces recherchant abris et chaleur de s'installer entre les pierres, leur accueil est meilleur si les murets ne sont pas enduits.

Insectes, amphibiens et reptiles les affectionnent, mais également certaines espèces végétales comme des petites fougères.

A La Celle, ces murets sont bien présents, mais certains sont en mauvais état et s'écroulent.



Une action collective de restauration de ces murets pourrait être entreprise :

- Organisation d'une journée de démonstration avec une personne ressource, pour apprendre la technique de construction ou de réparation de ces murets.
- Organisation de journées conviviales de chantiers participatifs, préférentiellement en fin d'été, durant laquelle les habitants agissent ensemble à la restauration des murets du bourg.
- Les pierres déjà présentes

peuvent être réutilisées (en général 30 %), mais il faudra prévoir de nouvelles pierres, un partenariat avec la carrière située sur la commune pourrait être envisagé. Cela permettrait d'utiliser et de valoriser la ressource locale, à l'origine de ces murets.

Zoom sur les hirondelles

Les Hirondelles rustique et de fenêtre (*Hirundo rustica*, *Delichon urbicum*)

Les Hirondelles sont des oiseaux migrateurs, elles arrivent sous nos latitudes au printemps et repartent dans les régions chaudes à la fin de l'été. En vol on les distingue des Martinets par les gazouillis qu'elles émettent, tandis que le Martinet se fait remarquer par ses cris perçants. On observe communément les Hirondelles perchées en groupes plus ou moins importants sur les lignes téléphoniques.

On reconnaît les nids d'Hirondelle rustique à leur forme arrondie, agglomération de petites boules de terre récoltées au sol. Il est principalement construit dans les étables, écuries ou granges si toutefois ces bâtiments possèdent une ouverture. Les Hirondelles de fenêtre construisent elles un nid quasiment fermé, dans l'angle d'une fenêtre ou sous une avancée de toit.

Lors de la nidification les parents peuvent faire, chaque jour, près de 400 allers-retours au nid pour nourrir les jeunes avec des insectes capturés en vol.

Bien que ces espèces soient encore bien présentes dans nos paysages, leurs populations subissent une diminution alarmante (moins 40% à 60% sur les vingt dernières années, selon les études).

Les causes principales de ce déclin sont les pratiques agricoles, causant une réduction du nombre d'insectes volants, qui sont à la base de l'alimentation de ces oiseaux, mais aussi la destruction des sites de nidification.



Pourtant les Hirondelles et les Martinets bénéficient d'un statut de protection totale qui interdit la destruction, la capture, la perturbation intentionnelle, l'enlèvement ou la destruction des nids, l'altération ou la destruction de leurs milieux.

Que faire pour les protéger ?

- ✓ Sensibiliser la population afin de permettre aux oiseaux de disposer d'une ressource alimentaire suffisante.
- ✓ Laisser une ouverture pour permettre aux Hirondelles de transiter librement dans les granges, étables ou écuries où elles ont construit leur nid. Une ouverture de quelques dizaines de centimètres située en hauteur est suffisante.
- ✓ Installer des nichoirs artificiels pour les Martinets ou les Hirondelles sur les bâtiments récents ou rénovés où l'absence d'anfractuosités empêche leur nidification.
- ✓ Reporter les travaux de rénovation de façade après l'envol de la dernière nichée, soit durant l'automne ou l'hiver.
- ✓ Si la présence de nids d'hirondelles cause des nuisances via les salissures qu'elles peuvent provoquer, il est tout à fait possible d'installer des planchettes anti-salissures sous les nids. En cas d'échec, il est possible de concevoir la destruction de nids en compensant doublement avec des nids artificiels sur une zone qui dérangerait moins. Par contre, cette possibilité est soumise à réglementation et demande une étude préalable ainsi qu'une dérogation pour destruction d'habitat d'espèces protégées.



Fiche action n°9 : Le partage du patrimoine naturel communal avec les habitants et les visiteurs

Sites concernés

Toute la richesse naturelle de la commune est visée et certains sites présentent un potentiel de valorisation important, notamment le nord de la commune avec ses chemins communaux bocagers, et les landes marnicoles, habitat rare et protégé.

Le bourg est aussi un espace intéressant pour impliquer les habitants dans des actions de préservation de la biodiversité (voir fiche n°8).

Ce qu'il est conseillé de faire

Plusieurs actions peuvent être entreprises pour valoriser le patrimoine naturel de la commune et le faire connaître :

- ✓ Editer un livret autour de la biodiversité de la commune avec des espèces phares, indicatrices et les principes pour s'approprier la biodiversité et savoir l'accueillir.
- ✓ Mettre en place et animer des actions de sciences participatives autour de la biodiversité, notamment le programme Vigie Nature Ecole, auprès des enfants scolarisés à La Celle.
- ✓ Créer et animer un Club Protéger la Nature, à destination des jeunes de la commune.
- ✓ Réaliser la mise en valeur des chemins de randonnée avec éventuellement la pause de panneaux pédagogiques sur le patrimoine naturel de la commune.
- ✓ Poursuivre la mise en place d'animations pédagogiques sur la commune autour de l'environnement et de la biodiversité.

Sciences participatives pour animer le village

De nombreuses actions de sciences participatives existent, permettant à chacun de participer à la connaissance de la biodiversité autour de lui, de manière simple et ludique :

<http://vigienature.fr/>

<https://www.vigienature-ecole.fr/>

- Observatoire des bourdons
- Oiseaux des jardins
- Opération escargots
- Opération papillons

- Sauvage de ma rue
- Suivi photographique des pollinisateurs (Sipoll)
- Observatoire des saisons
- Vigie Flore

La base naturaliste gratuite de Nature 18, faune-cher.org est également intéressante pour faire remonter toute observation du patrimoine naturel de la commune, pour conserver une trace de ses observations, et pour connaître ce qui a été observé par d'autres sur la commune.



Créer un club CPN communal

Les clubs CPN sont nés en 1972 à l'initiative de Pierre Déom, auteur également de La Hulotte, célèbre magazine qui parle de la nature en conciliant rigueur scientifique et humour. Très vite, les clubs naissent un peu partout en France et à l'étranger. La fédération est alors créée en 1983 pour dynamiser le mouvement.

Ces Clubs existent dans toute la France, et il suffit d'être quelques-uns pour le créer. Dans un club CPN :

- On apprend à aimer et respecter la nature ordinaire.
- On découvre les gestes simples qui protègent la faune et la flore.
- On réalise dans sa commune de véritables actions en faveur de la nature : planter des arbres, creuser une mare, construire des nichoirs et mangeoires, aménager des refuges à insectes, à hérisson ou à chauve-souris, créer une mini-réserve, ... afin d'aider les animaux et les plantes qui nous entourent
- On partage une passion en réalisant des expositions, un sentier de découverte ou en éditant un journal dans son école, dans sa ville ou son village.

Fiche action n°10 : La maîtrise de la protection du patrimoine naturel et son intégration dans le futur PLUI

Sites concernés

Les éléments à faire apparaître au PLUI pour assurer leur prise en compte et leur protection sont prioritairement les réservoirs de biodiversité locaux, ainsi que les corridors écologiques de première importance pour la commune.

En dehors des documents d'urbanisme, la commune peut également mobiliser des outils de maîtrise foncière ou d'usage pour les terrains dont elle est propriétaire.

Les dispositifs mobilisables pour le PLUI

Différents outils permettent à la commune d'intégrer ses enjeux écologiques et son patrimoine naturel dans les documents d'urbanisme, à différents niveaux :

Dispositif	Opération
Réservoirs de biodiversité locaux	<p>Etat initial : reprise des éléments de la TVB de la commune, éléments cartographiés, et enjeux prioritaires</p> <p>PADD : prise en compte de ces espaces dans la conception du projet. Inscrire des solutions préservant les réservoirs de biodiversité locaux identifiés.</p> <p>DOO : délimitation précise des réservoirs locaux et prescription du principe de préservation de la fonctionnalité de ces espaces.</p>
Bocage	<p>Etat initial : reprise des éléments de la TVB de la commune, éléments cartographiés, et enjeux prioritaires</p> <p>PADD : prise en compte de ces espaces dans la conception du projet. Inscrire des solutions préservant les corridors bocagers.</p> <p>DOO : Identifier les haies structurantes à préserver, comme élément remarquable du paysage, ou Espace Boisé Classé. Prescription d'une obligation de restauration des haies dans le cadre d'aménagements urbains ou routiers.</p>
Sources	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2013, <u>Trame verte et bleues et documents d'urbanisme : Guide méthodologique</u>

Les outils de maîtrise foncière ou d'usage pour la commune

Différents outils de maîtrise foncière ou d'usage peuvent permettre à la commune de protéger les espaces de biodiversité communaux, ou d'en orienter la gestion. Certains outils peuvent être mobilisés à la demande de la commune par d'autres partenaires (collectivités, associations, syndicats...) :

Dispositif	Opération	Financeurs/partenaires
Outils de maîtrise foncière	Acquisition au titre des Espaces Naturels Sensibles ou subvention pour acquisition	Conseil départemental
	Acquisition foncière de zones humides	AELB
	Acquisition ou maîtrise foncière dans le cadre de projets associatifs	CEN Centre Autres associations
	Acquisition en partenariat avec les acteurs de la gestion des milieux aquatiques	Fédération de pêche, syndicats de rivière, ...
Outils contractuels de maîtrise d'usage	o Bail rural à clauses environnementales ; o Obligation réelle environnementale ; o Convention pluriannuelle de pâturage ;	
Sources	Fédérations des Parcs Naturels Régionaux de France et des Conservatoires d'Espaces Naturels, 2013, <u>Les outils de nature contractuelle mobilisables pour la Trame verte et bleue</u> Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, 2018, <u>Obligation Réelle Environnementale (ORE), Fiches de synthèse</u>	

Protection des haies au titre du PLUI

La haie est un élément paysager fortement présent dans l'identité de certaines zones rurales. Afin d'éviter qu'elles ne soient détruites ou dégradées, il est possible de protéger juridiquement les haies champêtres en les classant dans les documents d'urbanisme de la commune ou de l'intercommunalité. La volonté de la commune peut être précisée dans le PADD, comme le prévoit le code de l'urbanisme : « Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. »

Voici les principales étapes de la démarche de classement :

- Réaliser un inventaire des haies sur la commune, ou simplement identifier les portions de haies remarquables à préserver, en associant à la démarche les potentiels propriétaires privés et les habitants ;
- Il existe ensuite trois possibilités de protection des haies dans le règlement du PLU : le classement en espaces de continuités écologiques (article L113-29 du code de l'urbanisme), le classement en espaces boisés classés (article L113-1 du CU) ou l'identification des éléments de

paysage à protéger, pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (article L151-19 du CU) ou des motifs écologiques (article L151-23 du CU).

- Identification des éléments à protéger : Tout l'intérêt de cette mesure réside dans le fait que les éléments paysagers identifiés dans le règlement du PLU ne peuvent être modifiés ou supprimés qu'après dépôt d'une déclaration préalable. L'absence d'autorisation constitue une infraction aux règles d'urbanisme. Ce classement est plutôt à réserver aux éléments arborés dont l'enjeu de protection n'est pas lié à un élément remarquable : c'est par exemple le cas d'un réseau bocager prioritaire, au sein duquel la destruction d'une haie ne remet pas forcément en cause son rôle écologique.
- Classement des Espaces de Continuités Ecologiques : Ce nouveau type de classement a été introduit par la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le caractère écologique doit être appuyé par des éléments concrets : il est possible de se baser sur les études TVB et les éléments collectés dans le cadre d'un IBC (ou ABC) pour décider de ce classement.
- Classement en Espace Boisé Classé (ECB) : Une fois classé, l'EBC ne peut être détruit (arasé et défriché) sans modification du PLU, qui est une procédure plus lourde. L'EBC est donc à réserver aux éléments arborés que la commune souhaite très fortement préserver et ne voir détruire en aucun cas : arbre ou portion de bocage remarquable, boisement patrimonial...

XI. Communication et animations autour de l'action IBC :

X.I Sorties grand public :

Découverte des oiseaux du bourg par leur chant, le 14 avril 2018 :

9 personnes, dont un enfant, ont participé à cette sortie matinale pour découvrir les oiseaux de leur commune et apprendre à reconnaître les chants les plus faciles.

25 espèces ont pu être observées en moins de deux heures, témoignant de la richesse de la commune. Cette sortie a été couverte par le Berry républicain.

Découverte des petits fruits sauvages le 13 octobre 2018 :

La matinée a été consacrée à la découverte des petits fruits sauvages des haies. La reconnaissance des fruits toxiques était également abordée. Des recettes ont été partagées, ainsi que le rappel des précautions d'usage pour la cueillette de fruits sauvages.

Les participants ont pu déguster noix et pommes sauvages.

12 adultes et 2 enfants ont participé à cette sortie.

Découverte des orchidées sauvages de La Celle, le 25 mai 2019 :

17 personnes ont participé à cette grande promenade naturaliste sur les chemins communaux.

10 espèces d'orchidées ont pu être observées durant cette matinée, à la grande surprise des habitants qui ont découvert ainsi une nouvelle richesse de leur commune.

LA CELLE

Flore et fruits sauvages, une richesse



BIODIVERSITÉ. Une vingtaine de personnes ont participé à la balade, samedi matin.

Une sortie à la découverte des fruits sauvages a été organisée dans le village, samedi matin, par l'association Nature18.

Cette action de sensibilisation, ouverte à tous, fait suite à la demande d'inventaire de l'état des lieux du patrimoine naturel communal, signée par la commune en mars dernier.

Un inventaire jusqu'en 2020

Charlotte Picard, chargée de mission à Nature18, a conduit la balade qui s'est faite dans les chemins vicinaux ceinturant le village. Cette jeune femme pi-

lote le projet d'inventaire de la biodiversité de la commune qui va s'étaler jusqu'en 2020.

La commune de La Celle est l'une des six communes du département du Cher à avoir demandé cet inventaire, afin de préserver et mettre en valeur son patrimoine naturel, tant au niveau de la flore que de la faune.

Lierre, prunelles, poires et pommes sauvages, gratte-cul, noix, sureau yble et nerprun purgatif ont aisément pu être identifiés par les promeneurs ravis de cette instructive sortie automnale. ■

LA CELLE

Une sortie à la découverte des fleurs



ENVIRONNEMENT. Une quinzaine de personnes ont participé, samedi matin, à une sortie à la découverte des fleurs et des orchidées sauvages, dans le secteur du Chauchis, qui est un espace où alternent les parties herbeuses et boisées. De nombreuses espèces de fleurs ont, ainsi, pu être observées et photographiées par les participants. Encadrée par Charlotte Picard, chargée de mission biodiversité à Nature 18, cette sortie était organisée dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale du village, lancé en mars 2018.

Découverte des papillons de La Celle, le 6 juillet 2019 :

Grand succès pour cette sortie estivale qui a réuni 16 personnes dont 10 enfants. Les participants ont pu s'exercer à la détermination des espèces, à l'aide d'un document de détermination qui leur a été fourni, et grâce aux conseils de l'animateur.

➔ UNE QUINZAINE DE PERSONNES SONT PARTIES DÉCOUVRIR LES PAPILLONS



LA CELLE. Avec Nature 18. Dans le cadre de l'Inventaire communal de la biodiversité (IBC) en cours, Nature 18 a emmené une quinzaine de personnes à la découverte des papillons, samedi après-midi. Avec Sébastien Brunet, chargé de mission biodiversité, le groupe a capturé hesperies, mélités, petite violette ou encore pierides, tous relâchés après avoir été reconnus sur la documentation fournie par l'association. Le groupe n'a pas eu la chance de croiser l'azuré des mouillères, papillon rare qui a trouvé à La Celle un habitat idéal (*lire notre édition de vendredi*). À ce jour, cinquante-sept variétés de papillons de jour sont présentes sur la commune. Nature 18 propose une autre sortie à la découverte des papillons le 11 juillet, cette fois à Chezal-Benoît. ■

Total de personnes sensibilisées lors des sorties grand public : 56 personnes

X.II Présentation de l'IBC de La Celle pour les Rencontres Biodiversité de la Région Centre-Val de Loire :

A l'occasion de l'inauguration de l'Agence Régionale de la Biodiversité Centre-Val de Loire le 27 septembre 2019, le maire de la commune de La Celle, M. Auzon, accompagné de la chargée de mission de Nature 18, ont été invités à présenter l'Inventaire de la Biodiversité Communale de La Celle au Jardin des Plantes d'Orléans.

Cette mini-conférence a été l'occasion de présenter à des élus, professionnels et grand public l'action Inventaire de la Biodiversité Communale soutenue par la Région Centre-Val de Loire.

● 19h10 • Les Inventaires de la Biodiversité Communale : Ça sert à quoi ?

Disposer d'une connaissance suffisante de la biodiversité pour l'intégrer aux projets communaux et associer les habitants.
Charlotte Picard Nature 18 ; Philippe Auzon Maire de La Celle



X.III Concours photo Paparazzi nature :

A l'occasion de la première restitution publique de l'IBC le 22 février 2019, la commune de La Celle et Nature 18 ont lancé le Concours photo Paparazzi nature à destination des habitants de la commune et des communes voisines.

Les participants étaient invités à présenter cinq photos de la faune ou de la flore sauvage de la commune.

Ce concours photo a été largement relayé dans la presse. 12 personnes ont participé, dont 2 enfants dans la catégorie enfant de moins de 14 ans.

Lauréats catégorie adultes :

1^{er} prix : Noé Urvoy

2^{ème} prix : Gwen Le Clech

3^{eme} prix : Françoise Vaisson

Lauréats catégorie enfants :

1^{er} prix : Elouan Thévenet

2^{eme} prix : Raphaël Thévenet



Les gagnants sont repartis avec des lots de livres naturalistes et de nichoirs et gîtes à insectes. Les photos gagnantes sont en couverture de ce rapport.

X.IV Animations scolaires :

4 animations scolaires ont eu lieu durant cet IBC, à destination de la classe de CM2, unique classe accueillie à La Celle, dans le cadre du regroupement scolaire. 25 enfants par année scolaire ont été sensibilisés durant ces séances au patrimoine naturel de leur commune.

Date	Thème
18/09/2018	Découverte des arbres et de la forêt
02/10/2018	Découverte des oiseaux du village
29/01/2019	Ecologie des oiseaux, construction de nichoirs et mangeoires
14/11/2019	Apprendre à reconnaître les traces et indices des animaux

X.V Réunions publiques et comités de pilotage de l'IBC:

Réunion de lancement le 9 mars 2018 :

Présentation de l'action aux habitants, mobilisation autour de l'inventaire naturaliste partagé, notamment par l'utilisation de la base de données en ligne de l'association : Faune-Cher.org. Une douzaine de personnes à participer à cette réunion.

Présentation des résultats d'inventaire, le 22 février 2019 :

Une douzaine de personnes ont participé à la première restitution des inventaires de l'IBC de La Celle. Cette réunion a été l'occasion d'échanger autour des observations et questionnements des habitants, et de présenter la suite du projet pour sa deuxième année.

LA CELLE ■ Une première restitution a été présentée vendredi soir

La biodiversité répertoriée

Cinquante-quatre espèces d'oiseaux ont pu être observées lors de l'inventaire de la biodiversité communale, dont la restitution a été effectuée aux Cellois, vendredi soir.

Lancé il y a un an, l'inventaire de la biodiversité communale (IBC) vient d'apporter ses premières conclusions. Une quinzaine de Cellois ont assisté, vendredi soir, à une première restitution de l'IBC par l'association Nature 18.

Un défi "paparazzi nature"

Charlotte Picard, qui pilote ce projet, a rappelé que la commune de La Celle, comme cinq autres du département du Cher, s'était portée volontaire pour cet inventaire visant à répertorier toutes les es-



BIODIVERSITÉ. Une quinzaine de personnes ont assisté à la présentation.

pèces végétales et animales présentes sur son territoire. « Cinquante-quatre espèces d'oiseaux, parmi lesquelles le pouillot siffler, des palombes, l'alouette lulu ou le choucas des tours, ont pu être observées. Certains de ces oiseaux sont assez rares, d'autres moins et on ne

les rencontre pas tous dans les mêmes milieux. » Les observations ont été effectuées dans tous les espaces communaux, dans les chemins, les terres cultivées, le bourg, les anciennes carrières, etc. « Côté mammifères, reptiles, amphibiens et insectes, il y a encore des espè-

ces que nous n'avons pas observées, c'est pourquoi nous vous proposons un défi "paparazzi nature" et invitons les Cellois à nous envoyer des photos de leurs observations pour compléter l'inventaire. » ■

➔ **Pratique.** Contact : charlotte.picard@nature18.org

Restitution finale de l'IBC le 23 novembre 2019 :

Présentation des résultats définitifs des inventaires aux habitants, échanges autour des espèces observées et de l'accueil de la biodiversité dans les jardins et espaces publics de la commune. Présentation de la Trame verte et bleue communale.

Cette restitution a été l'occasion de la remise des prix pour le concours photo communal (voir plus haut).

LA CELLE ■ Les résultats de l'inventaire ont été présentés samedi

La biodiversité a été étudiée

Les zones et les espèces identifiées lors de l'inventaire de la biodiversité à La Celle ont été présentées en public, samedi après-midi, par une chargée de mission de l'association Nature 18.

Après deux années de collaboration avec la municipalité afin d'établir l'inventaire de la biodiversité communale à La Celle, Charlotte Picard, chargée de mission biodiversité au sein de l'association Nature 18, est venue samedi après-midi présenter en public les résultats de l'inventaire.

Le papillon Azuré des mouillères

« Nous ne voulions pas passer à côté des espèces à protéger, a indiqué le maire, Philippe Auzon. C'est pourquoi nous avons engagé cette action qui nous a permis de mieux connaître les spécificités naturelles de la commune ».

Plusieurs milieux ont ainsi pu être identifiés, tels que chênaie, prairies



CONCOURS. Gwen Le Clech, Françoise Vaisson, Noé Urvoy et Raphaël Thévenet ont été récompensés pour leur participation au concours Paparazzi Nature.

et landes humides, pelouses calcicoles... « La réalisation d'une trame verte et bleue du village a permis d'identifier à la fois les zones riches et les espèces rares, comme le papillon Azuré des mouillères, qui est un papillon assez peu répandu dans le département du Cher, et près d'une dizaine d'espèces d'orchidées différentes

parmi lesquelles on peut citer l'orchis frelon », poursuit Charlotte Picard.

En alternance avec son collègue Sébastien Brunet, elle a animé plusieurs sorties découverte dans le village, ainsi que des animations au sein de l'école élémentaire. La commune s'est engagée à la fois à préserver sa biodiversité

et à intégrer les nouvelles connaissances acquises dans les futurs projets communaux.

Un concours photo a été organisé pendant la durée de l'inventaire avec la participation de douze personnes. Noé Urvoy, Françoise Vaisson, Gwen Le Clech et Raphaël Thévenet ont été distingués et récompensés. ■

En parallèle de ces moments d'échanges avec la population, trois réunions ont eu lieu avec le Conseil municipal, ainsi que deux parutions d'article dans le journal communal.